

# Marcols les Eaux

Bulletin municipal 2011



### **S.A.R.L Garage de La Source**

Vente et réparation toutes marques auto et materiel agricole  
Dépannage jour et nuit, vente de gaz domestique  
Les Gauchères 07 190 Marcols les Eaux  
Tel: 04 75 65 61 39 - Mobile: 06 83 39 34 91

### **€.L.B.€ Automatisme**

€.U.R.L Laurent Blache  
Régulation, instrumentation, automatisme, électronique  
Rue des écoles 07 190 Marcols les Eaux  
Tel: 04 75 29 63 52 - mobile: 06 07 05 72 25

### **Vente de combustibles**

Philippe Blache  
Fioul - charbon  
Mauras 07 190 Marcols les Eaux  
Tel: 04 75 65 69 67

### **Plâtrerie peinture**

Mickaël Desmoulin  
Pose de plaques de plâtre, isolation de bâtiments neuf et rénovation  
Les Casernes 07 190 Marcols les Eaux  
Tel: 04 75 30 71 17 - mobile: 06 03 59 76 80

### **Creardeche**

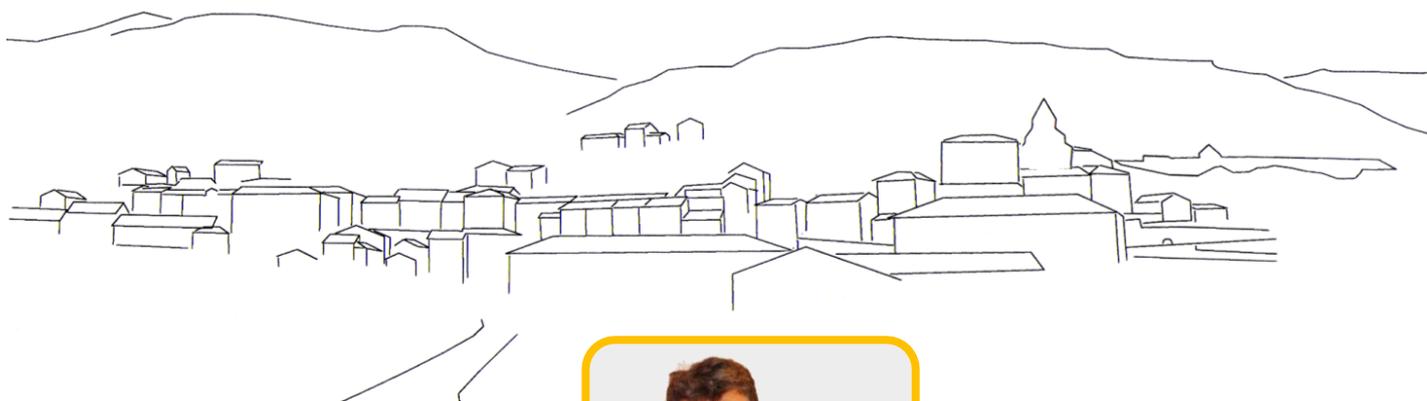
Montage de permis de construire, création de plans  
Aide à la création et à la gestion de site web  
Le Monteil 07 190 Marcols les Eaux  
Tel: 04 75 30 55 14

### **Taxi Ambulance de la Vallée**

Philippe Blache  
07 190 Marcols les Eaux  
07 190 Saint Pierreville  
Tel: 04 75 65 69 67

### **Le Petit Marcolais**

Commerce multiservice  
Bar, restaurant, petite épicerie, crèmerie, fruits et légumes  
dépôt de pain, journaux, point vert  
Le village 07 190 Marcols les Eaux  
Tel: 04 75 30 61 10



Comme le veut la tradition, je voudrais tout d'abord vous présenter mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2012, et ensuite vous donner quelques nouvelles du pays...

Dans le bulletin de 2010, je parlais de la construction de la maison de retraite. Nous pouvons tous constater aujourd'hui combien les travaux sont allés de l'avant et, pour l'heure, les délais sont respectés. Nous pouvons d'ores-et-déjà imaginer le nouvel espace de vie de nos résidents.

Mais 2012 sera l'année du changement au niveau de nos politiques locales. Car nous avons eu, en 2011, à nous prononcer sur notre rattachement à une future Communauté de communes.

De cette réforme voulue par le gouvernement, Mr le Préfet nous en a présenté un projet en milieu d'année sur lequel nous avons dû nous prononcer sans connaître vraiment tous ses tenants et ses aboutissants. Ainsi, depuis juillet, nous avons débattu au sein des Conseils municipaux sur l'ensemble des possibilités que le peu de marge de choix et de temps nous laissait. A l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal a souhaité rattacher la commune à la Communauté d'agglomération de Privas. Les raisons qui ont motivé notre choix sont multiples et variées mais notre souci principal a été de coller à la réalité que constitue notre bassin de vie presque exclusivement tourné vers d'un côté Privas et de l'autre la vallée de l'Eyrieux.

Nous avons d'abord pensé qu'il y aurait une fusion entre la Communauté des Châtaigniers et celle d'Eyrieux aux serres mais les évènements ne sont pas allés dans ce sens. Au final, nous sommes réunis avec les vallées de l'Eyrieux et de l'Ouvèze. On peut cependant regretter que notre actuelle Communauté de communes des Châtaigniers (se) soit partagée.

2012 sera aussi une année d'élections pour l'avenir de notre pays. Je vous demande d'exercer votre droit de vote, même en cas d'indécision, parce que l'abstention constitue le pire des fléaux pour une démocratie.

Je tiens enfin à remercier toutes les bonnes volontés à l'intérieur des associations mais également celles des "particuliers" qui contribuent par leurs actions, leur ingéniosité et leurs matériels à créer un peu de lien social et à améliorer ainsi le quotidien de chacun d'entre nous.

Encore bonne et heureuse année 2012 et surtout bonne santé.

## Principales décisions du Conseil municipal en 2011

---

Eau et assainissement	5
Chaudière municipale	7
Aménagement du territoire	8
Intercommunalité	13
Camping municipal	15
Divers	17

## Les budgets de la commune en 2011

---

Présentation du budget général	22
Présentation du budget eau et assainissement	23
Présentation du budget de la chaufferie	24
Présentation du budget du C.C.A.S	25
Présentation du budget de l'école de la Glueyre	26

## Activité locale

---

S.I.V.U de l'école de la Glueyre	27
E.H.P.A.D Camous-Salomon	28
"Le petit marcolais"	31

## Bilan des Associations

---

Le Comité inter-association	32
Le Comité des fêtes	33
Le Club des bruyères	34
L'union française des anciens combattants et victimes de guerres	35
Le Comité paroissial	36
Moulins et moulinages de la Glueyre	37

## Informations diverses

---

L'informatique facile	38
L'ambroisie	39
La maison de santé des Châtaigniers	40
L'office de tourisme des châtaigniers	40
Alain hiver	41

## Etat civil

---

Carnet rose	42
Carnet blanc	42
Nécrologie	42

### Contrat d'entretien du réseau AEP et des différentes installations

Le 07 avril 2011, Mr le Maire indique que le contrat d'entretien du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) et des différentes installations se terminait le 31 décembre 2010.

Une consultation a été effectuée pour la mise en place d'un nouveau contrat sur deux ans. Quatre entreprises ont retiré le dossier. Seules deux d'entre elles, SAUR France et Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux, ont fait une proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le choix de l'entreprise SAUR France pour un montant de 2 208 € HT par an pour le contrat d'entretien comprenant :

- bilan hydraulique.
- entretien des réservoirs et captages.
- visites électromécaniques.
- visites de conformité électriques règlementaires.
- contrôle du fonctionnement de l'installation de traitement.
- visite du ballon "anti bélier".
- sur demande de la collectivité : 485 € pour la recherche de fuites.

Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention pour deux ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

### Assainissement du camping de Gourjatoux

Le 22 septembre 2011, Mr Le Maire expose au Conseil municipal le dossier de consultation des entreprises dressé par le bureau d'études Pöyry à Aubenas en ce qui concerne l'assainissement du camping municipal de Gourjatoux. Les travaux projetés comprennent essentiellement :

- Fourniture et pose en tranchée de 330 ml de collecteur PVC CR8.
- Exécution de 13 regards de visite d'un diamètre intérieur de 800 mm.
- Exécution d'un branchement particulier en fonte de 125 mm de diamètre.
- Remise en état des lieux.
- Plan de récolement concernant ces travaux et données sur support informatique.
- Les études d'exécution (profil en long des réseaux).

Le coût des travaux s'élève à la somme de 40 000 € HT et se décompose comme suit :

- Montant des travaux: 34 500 € HT.
- Somme à valoir pour honoraire, imprévus, libérations des emprises et divers 5 500 €.

Mr Le Maire rappelle au Conseil municipal, que les travaux ont fait l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil général, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région et de l'Etat, pour un montant de la dépense s'élevant à la somme de 40 000 € HT

Mr le Maire invite le Conseil municipal à approuver les dossiers techniques et la demande de financement de la dépense. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- Approuve le dossier de consultation des entreprises dressé par le bureau d'études Pöyry à Aubenas, le montant de la dépense s'élevant à la somme de 40 000 € HT.
- Approuve le mode de financement de principe de cette opération.
- Décide de procéder à la dévolution des travaux par Marché selon Procédure Adaptée.
- Autorise Mr le Maire à signer ce document et les pièces annexes.
- Transmet à Monsieur le Préfet de l'Ardèche la présente délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

### Marché relatif aux travaux d'assainissement du camping

Le 20 octobre 2011, Mr le Maire précise que les travaux d'assainissement du camping municipal de Gourjatoux font l'objet d'une offre de marché. A l'ouverture des plis, le 17 octobre 2011, quatre entreprises avaient répondu. Après vérification, il apparaît que l'entreprise Hilaire de Mariac a présenté une offre satisfaisante. Mr le Maire soumet au Conseil municipal cette offre qui s'élève à la somme de 37 940,00 € HT soit 45 376,24 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le marché passé, selon la procédure adaptée, entre la Commune de Marcols les Eaux et l'entreprise Hilaire de Mariac.
- Autorise Mr le Maire à signer ces documents et les pièces annexes.
- Transmet à Mr le Préfet de l'Ardèche la présente délibération ainsi que les pièces annexées afin que ces documents soient rendus exécutoires.

### Tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2012

Le 15 décembre 2011, Mr le Maire expose au Conseil municipal une esquisse du budget pour 2012 et indique que l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse augmente de 0,01€/m<sup>3</sup> sa taxe sur la pollution de l'eau. Après en avoir délibéré et pris connaissance des divers éléments concernant les dépenses prévues en 2012, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs suivants :

#### Eau potable:

- partie fixe (abonnement) : 3,26 € HT/mois
- partie proportionnelle: 2,04 € HT/m<sup>3</sup>
- location du compteur : 5,25 € HT/mois
- (redevance pour la pollution de l'eau 0,22 € HT/m<sup>3</sup>)

#### Assainissement :

- partie fixe (abonnement) : 3 € HT/mois
- m<sup>3</sup> assaini : 0,76 €
- (redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,15 € HT/m<sup>3</sup>)

#### Autres tarifs concernant l'eau potable

- remplacement du compteur à la suite d'une détérioration qui découle de la responsabilité de l'abonné:
  - ancien réseau : 100 € HT pour un remplacement avec mise en place d'un compteur en état de marche.
  - nouveau réseau (travaux réalisés à partir de 1990) : prix réel HT de l'intervention par une entreprise avec fourniture d'un compteur neuf
- déplacement ou modification du compteur existant à la demande de l'abonné : 320 € HT
- dépose du compteur : 105 € HT
- repose du compteur : 160 € HT
- Il est rappelé les termes de la délibération du 15 décembre 1999 concernant les fuites importantes après compteur :
  - jusqu'à un dépassement de trois fois la consommation de l'année précédente la facturation du relevé d'eau sera totale
  - La quantité relevée au-dessus ne sera facturée à l'abonné qu'à 50 %

#### Autres tarifs concernant l'assainissement

Contribution financière des propriétaires au coût de réalisation des branchements : 800 € HT (payables sur deux ans)

### Révision du prix du bois déchiqueté

Le 28 juillet 2011, Mr le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est prévu, dans le marché à bons de commande passé avec l'entreprise Apex pour la fourniture du bois déchiqueté, une révision annuelle du prix du combustible à la date anniversaire de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations. L'ordre de service précité a été notifié à l'entreprise le 02 septembre 2010. Le tarif ayant augmenté de 4 %, le prix du mètre cube apparent (MAP) passerait ainsi de 25 € HT à 26 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le tarif de 26 € HT par MAP, applicable à partir du 02 septembre 2011.

### Annulation du contrat d'entretien

Le 24 septembre 2011, Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 21 janvier 2010, l'entretien de la chaufferie bois avait été confié à l'entreprise Ginoux pour une durée de trois ans et un montant annuel de 1 010€ HT (tarif 2010). Or il s'est avéré au fil du temps que les dispositions de ce contrat étaient insuffisantes et pas assez précises pour le suivi et le bon fonctionnement de la chaufferie. C'est pourquoi une nouvelle consultation a eu lieu.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de la chaufferie et du réseau de chaleur Mr le Maire indique qu'il convient donc d'annuler le contrat actuel avec cette entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et annule le contrat d'entretien de la chaufferie avec l'entreprise Ginoux au 31 décembre 2011.

### Entretien et maintenance de la chaufferie à bois déchiqueté

Le 20 octobre 2011, Mr le Maire présente au Conseil municipal le dossier de consultation établi par le SDE 07 concernant l'entretien et maintenance des installations de production et distribution de chaleur collectives sur la commune. Cette consultation a pour objet la maintenance et l'entretien de la chaufferie communale bois-fioul et du réseau de distribution de chaleur. Les équipements concernés sont les suivants :

- Equipements thermiques de chauffage (production, distribution en chaufferie).
- Réseau de chaleur.
- Sous-stations d'échange et de livraison de chaleur aux abonnés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve ce dossier et charge le maire de procéder à la consultation

### Marché d'entretien et de maintenance de la chaufferie à bois déchiqueté

Le 24 novembre 2011, Mr le Maire fait part au Conseil municipal des offres qu'il a reçues à la suite de la consultation effectuée pour le contrat de maintenance des installations techniques de la chaufferie bois. Six dossiers ont été retirés mais seules deux entreprises (Idex et Sol 7 énergies) ont fait une proposition. A noter que ces offres ont également été examinées par le SDE 07.

Au vu des devis et de l'analyse effectuée, Mr le Maire propose de retenir l'entreprise Idex qui a présenté une offre satisfaisante pour un montant annuel de 3 490 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le marché passé avec l'entreprise Idex Energies et autorise Mr le Maire à signer ces documents et toutes pièces annexes.

### Chauffage de l'église

Le 27 janvier 2011, Mr le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite de la réunion du mois de novembre, une consultation a été effectuée concernant le chauffage de l'église. Il rappelle que le chauffage est défectueux depuis quelques mois déjà et qu'il convient de prendre une décision concernant le remplacement de la chaudière (générateur d'air chaud). Il indique que trois entreprises ont répondu et fait part des propositions :

- l'entreprise Ginoux pour un montant de 12 020 € HT.
- l'entreprise Vialatte pour un montant de 11 860 € HT.
- l'entreprise Pons pour un montant de 12 102,76 € HT.

Il indique que le choix s'est porté sur le devis de l'entreprise Vialatte.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer d'une part sur la réalisation des travaux par la commune et d'autre part sur le choix de l'entreprise.

Il rappelle que la Paroisse Sacré Cœur en Val d'Eyrieux participe aux travaux pour un montant de 11 860€ et que de ce fait, cette opération aurait une incidence moindre sur les finances de la commune. De plus, il indique que cette opération serait éligible au fonds de compensation de la TVA. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, par 7 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre:

- considère que le remplacement de la chaufferie de l'église est une nécessité.
- décide de réaliser les travaux.
- émet un avis favorable au choix de la proposition de l'entreprise Vialatte pour un montant de 14 184,56 € TTC.
- prend note de la participation financière aux travaux par la Paroisse Sacré Cœur en Val d'Eyrieux pour un montant de 11 860 € et mandate Mr le Maire pour l'encaissement de cette participation.

### Demande de subvention pour l'éclairage public

Le 27 janvier 2012, Mr le Maire fait part au Conseil municipal de deux devis de l'entreprise ETDE concernant des travaux d'éclairage public qui pourraient être réalisés en 2011.

Il s'agit d'une part du remplacement d'un poteau menaçant de tomber, lieu-dit la Source, pour un montant de 1 324 € HT et d'autre part la mise en place d'un luminaire, quartier la remise, pour un montant de 11 40,55 € HT.

Il indique que ces travaux peuvent être subventionnés à 50 % sur le tarif HT par le Syndicat départemental des énergies de l'Ardèche (SDE 07). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux sous réserve de l'obtention des subventions.
- accepte les devis de l'entreprise ETDE.
- charge Mr le Maire des démarches nécessaires auprès du SDE 07 pour les demandes de subventions.

### Télévision Numérique Terrestre (TNT)

Le 12 mai 2011, Michel Gemo fait le compte rendu de la réunion sur le passage au tout numérique, réunion organisée aux Ollières le 19 avril par les services de la Préfecture de l'Ardèche en présence de la Déléguée régionale de France Télé numérique.

Concernant le relais de la Graveyre, il sera équipé de tous les groupes de chaînes sauf le groupe Canal +, le groupe regroupant uniquement des chaînes haute définition sera installé ultérieurement.

Pour donner une information plus complète aux habitants, une réunion publique sera organisée par les services de la Préfecture le 25 mai à la salle le Gourjatoux sous l'égide du club des Bruyères. Son annonce paraîtra sur le Dauphiné Libéré et des affiches la concernant seront réalisées.

### Tarifs de vente des cases du columbarium

Le 23 juin 2011, à la suite de la décision du Conseil municipal de procéder à l'aménagement d'un columbarium, Mr le Maire indique qu'il est nécessaire dès à présent de fixer les tarifs de vente des cases. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- 1 case (pouvant accueillir 4 urnes) pour une durée de 30 ans : 500 €.
- jardin du souvenir : 100 € et inscription sur la stèle aux frais des familles.

Mr le Maire indique qu'un règlement du columbarium et du jardin du souvenir va être élaboré et qu'il sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

### Chemin de la Pervenche

Le 23 juin 2011, Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il a contacté les propriétaires concernés par le tracé du chemin desservant La Pervenche et Prégrand pour leur demander leur accord pour une cession gratuite de l'emprise du chemin à la commune en vue d'un classement éventuel en voie communale d'une longueur d'environ 1,5 km. Une partie de ce chemin passant sur sa commune, une lettre d'information a également été envoyée à la mairie de Mézilhac. Les réponses doivent parvenir à la mairie de Marcols avant le 1<sup>er</sup> août 2011.

Mr le Maire indique que, par la suite et suivant les réponses obtenues, il conviendra de délibérer sur le projet de classement et sur toutes les démarches à faire (passage du géomètre, acquisition .....).

### Changement d'une fenêtre au logement des écoles

Le 28 juillet 2011, à la suite de la nécessité de changer une fenêtre du rez-de-chaussée de l'appartement occupé par Mme et Mr Dumais aux écoles, le Conseil municipal émet un avis favorable au devis de la SARL Havond-Genton pour un montant de 786,85€ TTC. Les délais de livraison de la fenêtre étant importants, ces travaux seront réalisés fin 2011 et mandatés sur 2012.

### Toit de l'église

Le 28 juillet 2011, Mr le Maire annonce au Conseil municipal que l'inauguration de la rénovation du toit de l'église aura lieu le 15 août à 11 h avec des prises de parole de Mr le Curé, de Mr de Pierrefeu de la Fondation du Patrimoine, et de lui-même. Il lui indique que le montant des dons s'élève à environ 20 000 € dont 4 000 € de la Fondation du Patrimoine.

### Mise en sécurité de l'abri bus

Le 22 septembre 2011, dans le cadre de la mise en sécurité de l'abris-bus, Mr le Maire fait part au Conseil municipal des solutions proposées par Mr Cuche, architecte. Le choix du Conseil municipal se porte sur du fer forgé avec cadre. Des devis seront demandés aux entreprises Baconnier d'Albon, Rouveyrol de St Sauveur de Montagut, Barbado de Beauvène et Giraud-Delay de Privas. Les entreprises seront invitées à proposer d'autres motifs que celui qui leur sera transmis.

### Projet de Lac collinaire

Le 22 septembre 2011, concernant la maîtrise d'œuvre pour le projet de lac collinaire, il est décidé de ne pas faire appel à un bureau d'études, le coût étant trop élevé (environ 15 000 €). Seuls, des relevés topographiques seront effectués. Mr le Maire est chargé de contacter Mr Nicolas Klee, chargé du tourisme durable au PNR, afin de lui faire part du projet et d'obtenir des conseils et d'éventuelles aides financières.

### Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Le 22 septembre 2012, Mr le Maire rappelle la nécessité qu'avaient les communes à réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avant décembre 2009 :

- Vu la loi du 11 février 2005 dite "loi handicap" visant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté pour les personnes handicapées,
- Vu le décret du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui prévoit les modalités de mise en œuvre des actions,
- Vu le décret du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 qui fixe les caractéristiques détaillées destinées à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des équipements et aménagements relatifs à la voirie et aux espaces publics.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Nomme les personnes susceptibles de suivre la mise à jour du PAVE : Anne-Marie Roudil, Sabine Vialle, Michel Gemo, Pierre-Henri Maure.
- Indique que le PAVE sera évalué chaque année à la date anniversaire de son approbation par le Conseil municipal
- Décide donc à l'unanimité l'approbation du PAVE de la commune.

### Règlement du columbarium et du jardin des souvenirs

Le 20 octobre 2011, Mr le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion du Conseil municipal, il avait été décidé de mettre en place un règlement pour le columbarium (travaux prévus courant novembre). Le projet de règlement a été transmis aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance et faire part de leurs observations. Après examen de celui-ci, le Conseil procède aux rectifications nécessaires, puis, délibère et approuve le règlement suivant :

- **Article 1 :** *Un columbarium et un jardin du souvenir sont mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer des urnes ou d'y répandre les cendres de leurs défunts.*

#### **Columbarium**

- **Article 2 :** *Le columbarium est divisé en cases destinées à recevoir uniquement des urnes cinéraires. Les familles devront veiller à ce que la dimension et la hauteur de l'urne puissent permettre son dépôt dans la case, l'autorité municipale ne sera pas responsable si l'opération de dépôt ne peut pas être effectuée.*
- **Article 3 :** *Les cases sont réservées aux cendres des corps des personnes :*
  - *décédées à Marcols les Eaux.*
  - *domiciliées à Marcols les Eaux et décédées ou non à leur domicile.*
  - *non domiciliées dans la commune mais ayant droit à l'inhumation dans une concession familiale.*
  - *tributaire de l'impôt foncier sur la commune de Marcols les Eaux.*
  - *ayant ou ayant eu une attache familiale au village de Marcols.*
- **Article 4 :** *Chaque case peut recevoir de une à quatre urnes cinéraires au maximum, selon le modèle de 18 à 20 cm de diamètre et de hauteur maximum de 30 cm.*

- **Article 5 :** Les cases sont vendues au moment du décès ou pourront faire l'objet de réservation. Elles sont concédées pour une période renouvelable de trente ans. Les tarifs seront fixés chaque année par le Conseil municipal. Dès la demande d'achat ou de renouvellement, le concessionnaire devra acquitter le droit de concession au tarif en vigueur le jour de la signature. Un acte de concession sera établi par Mr le Maire en trois exemplaires destinés au concessionnaire, au receveur municipal et aux services municipaux.
- **Article 6 :** À l'expiration de la période de concession, celle-ci peut être renouvelée suivant le tarif en vigueur, par le concessionnaire ou ses ayants droit. En cas de renouvellement, le début de la nouvelle période prendra effet le lendemain de la date d'échéance de la période précédente.
- **Article 7 :** À l'expiration de la période de concession, la mairie pourra ordonner la reprise de la case concédée. La décision sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site du columbarium et à la porte du cimetière. Les familles devront faire enlever, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la décision de reprise, les urnes contenues dans les cases, les plaques et autres ornements. A l'expiration de ce délai, l'autorité municipale les enlèvera d'office. Les cendres seront alors dispersées dans le jardin du souvenir et les plaques, autres ornements et les urnes détruites.
- **Article 8 :** L'éventuelle rétrocession des cases concédées ne pourra être acceptée que dans la mesure où elle émanera des titulaires originaux. Dans ce cas, l'argent perçu pour la concession sera remboursé, déduction faite du temps d'occupation.
- **Article 9 :** Les urnes ne peuvent être déplacées du columbarium avant l'expiration de la concession sans l'autorisation de la mairie. Cette autorisation est demandée obligatoirement par écrit, soit pour une dispersion au jardin du souvenir, soit pour un transfert dans une autre concession.
- **Article 10 :** L'identification des cendres déposées au columbarium est faite par apposition (collage) des plaques. Les plaques comportent au plus les noms et prénoms du défunt, ses dates de naissance et de décès ainsi qu'une photographie dont les dimensions n'excéderont pas 10 cm en hauteur et en largeur.
- **Article 11 :** Les opérations nécessaires à l'utilisation du columbarium (ouverture et fermeture des cases, collage des plaques) sont à la charge de la famille et seront réalisées par des entreprises habilitées et en accord avec la mairie.
- **Article 12 :** Le dépôt de l'urne est effectué en présence de Mr le Maire ou de son représentant.
- **Article 13 :** Les fleurs naturelles en pots ou en bouquets sont tolérées le jour du dépôt de l'urne, aux dates anniversaire et à la Toussaint. L'administration communale se réserve le droit d'enlever les fleurs défraîchies. Tous les ornements et attributs funéraires sont prohibés sur la partie supérieure du columbarium.

### Jardin du souvenir

- **Article 14 :** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à la demande de toute personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres du défunt, après autorisation délivrée par Mr le Maire, peuvent être dispersées au jardin du souvenir selon le tarif en vigueur. L'inscription des noms, prénoms, dates de naissance et de décès est autorisée sur la stèle aux frais des familles et doit être réalisée par une entreprise habilitée. Le jardin du souvenir sera accessible aux conditions définies à l'article 3. La cérémonie s'effectue obligatoirement en présence d'un représentant de la famille et de Mr le Maire ou de son représentant. Chaque dispersion est inscrite sur un registre tenu en mairie.
- **Article 15 :** Tous les ornements et attributs funéraires sont prohibés sur les bordures et la pelouse du jardin du souvenir à l'exception du jour de la dispersion des cendres.
- **Article 16 :** Mr le Maire, les Adjointes et la Secrétaire de mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011. Le présent règlement sera tenu à la disposition du public en mairie.

### Taxe d'aménagement

Le 20 octobre 2011, Mr le Maire expose au Conseil municipal qu'une réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi. Il annonce, pour financer les équipements publics de la commune, la création d'une nouvelle taxe en remplacement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et de la participation pour aménagement d'ensemble. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012. Elle est également destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) et, pour les communes qui l'avaient instituée, la participation pour voirie et réseaux (PVR).

Il précise que l'instauration de cette taxe d'aménagement est constituée de deux parts, une communale et une départementale, votées chacune indépendamment par leur organe délibérant.

La commune qui s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé, peut prétendre de plein droit à 1% du rapport de cette taxe d'aménagement. Elle bénéficie toutefois d'un délai de 3 ans pour éventuellement renoncer à la mettre en œuvre. Chaque année elle pourra librement modifier ce taux et instaurer des exonérations facultatives. La présente délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le taux de 1 % applicable de plein droit dans notre commune dotée d'un PLU.
- de ne pas appliquer d'exonérations facultatives.

### Mise en sécurité de l'abri bus

Le 24 novembre 2011, Mr le Maire fait part des trois propositions qu'il a reçues concernant la mise en sécurité de l'abri bus pour la pose d'une grille. Quatre entreprises avaient été consultées mais seules trois ont répondu. Les propositions ont été examinées et le choix s'est porté sur la pose d'une grille galvanisée motif soleil par l'entreprise Barbado pour un montant de 1 940 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ce choix soit la proposition de l'entreprise Barbado pour un montant de 1 940 € HT. Ces travaux seront inscrits par décision modificative sur le budget général 2011 car ces travaux sont urgents.

### Travaux du lac collinaire

Le 24 novembre 2011, Mr le Maire fait part au Conseil municipal des dernières démarches qu'il a entreprises concernant le projet de lac collinaire sur les parcelles AB 366 et 367. Les relevés topographiques ont été effectués par le bureau d'études Pöyry. Il rappelle la visite de terrain conjointe de la Directions Départementales des Territoires (DDT) et du Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN) le 20 octobre 2011. A la suite de cette visite il a reçu un compte rendu en date du 14 novembre indiquant que cet ouvrage de moins de 1 000 m<sup>2</sup> et avec une hauteur de digue de moins de 2 mètres au-dessus du terrain naturel ne relève pas de la loi sur l'eau et de ce fait n'est pas soumis à déclaration à ce titre-là. De plus, la situation de l'ouvrage n'impacte d'aucune manière la zone humide située à proximité. Il donne également connaissance au Conseil municipal des éléments qu'il a reçus de la Chambre d'agriculture.

Mr le Maire propose de consulter des entreprises afin de réaliser cet ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet et autorise Mr le Maire à procéder à la consultation des entreprises en vue de la réalisation du lac collinaire.

### Première réflexion sur l'intercommunalité

Le 24 février 2011, Mr le Maire donne lecture de la lettre de Mme la Présidente de la Communauté de communes des Châtaigniers demandant aux six communes membres de donner leur position sur l'avenir de cette structure. Trois solutions ont été envisagées dans le débat :

- Maintenir en l'état notre Communauté.
- S'associer "en bloc" à une autre Communauté de communes existante.
- Disparaître, chaque commune décidant du regroupement qu'elle souhaite.

La discussion ne s'est pas forcément orientée sur le périmètre de cette intercommunalité mais surtout sur ses compétences, sa fiscalité, et sur le fait que la Communauté de communes créée depuis fin 2002 est une "collectivité jeune" où tout le monde partage les mêmes préoccupations, les mêmes sources d'intérêts. Elle commence aujourd'hui à faire ses preuves sur notre territoire par son dynamisme économique et social pour nos six communes. De plus, notre collectivité, du fait de ses compétences, emploie de nombreux personnels (crèche, voirie, Service Public d'Assainissements Non Collectifs (SPANC), services administratifs...). Quels seraient pour eux les effets et les conséquences d'une disparition de la Communauté des Châtaigniers ou de son éclatement ? Si un rapprochement doit avoir lieu avec une autre Communauté de communes le rapprochement "en bloc" serait certainement la position la plus intéressante pour négocier les conditions d'un "mariage" qui ne devra pas entraîner de nouvelles pressions fiscales sur les administrés.

En conclusion et devant la méconnaissance des conséquences, des atouts et des inconvénients d'un rapprochement avec une autre Communauté de communes, le Conseil municipal souhaite à ce jour que la Communauté de communes des Châtaigniers reste une entité pour le haut du canton de Saint Pierreville.

### Projet du schéma de coopération intercommunale

Le 12 mai 2011, Mr le Maire présente au Conseil municipal le dossier reçu de Monsieur le Préfet de l'Ardèche concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Il indique que les conseillers municipaux ont trois mois à compter de la réception en mairie de ce document pour délibérer sur la proposition faite. Elle mentionne le rattachement des Communautés de communes du Haut Vivarais, des Boutières, des Châtaigniers et d'une partie d'Eyrieux aux Serres à celle du Pays du Cheylard.

L'idée d'une intercommunalité "Vallée de l'Eyrieux" regroupant l'ensemble des communes de la vallée de l'Eyrieux semble faire l'unanimité. A ce sujet, le 26 mai, une rencontre est prévue avec les élus de la Communauté d'Eyrieux aux Serres.

Au 31 décembre 2011, les territoires seront définis et le 1<sup>er</sup> janvier 2014 les nouvelles Communautés de communes seront créées. Ces nouvelles structures auront alors 3 mois pour définir les compétences conservées. Mr le Maire indique dès à présent que la compétence "voirie" ne sera certainement pas conservée par la future intercommunalité.

Le Conseil municipal, concernant le schéma proposé, attend d'avoir si possible plus d'informations et donc délibèrera ultérieurement.

### Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le 23 juin 2011, la réunion qui s'est tenue aux Ollières avec pour but (tout du moins au niveau des élus) la concrétisation d'une Communauté de communes "vallée de l'Eyrieux" n'a pu aboutir puisque les communes de Saint Laurent et la Voulte ont d'ores et déjà décidé de rejoindre Privas.

Marcols n'a donc plus d'autre choix que de se rattacher au Cheylard ou à Privas. Des élus d'autres communes préconisent de ne pas se prononcer, mais, dans ce cas, le risque est de se retrouver dans le périmètre défini par Mr Le Préfet. Une rencontre vient d'avoir lieu avec les élus albonais d'où il en ressort la volonté de ne pas créer une frontière administrative entre nos deux communes.

Il est à noter que le potentiel fiscal est plus élevé au Cheylard qu'à Privas. En revanche l'eau est en affermage au Cheylard (Veolia) tandis qu'elle dépend d'une délégation de service public à Privas. Enfin, nous entretenons beaucoup plus de relations (social, santé, culture, administration...) avec Privas qu'avec Le Cheylard. Comme nous le pressentions, dans aucun cas la voirie n'est reprise par l'une ou l'autre future Communauté de communes, et le Conseil municipal s'interroge sur le devenir du personnel de la voirie.

### Schéma départemental de coopération intercommunale

Le 28 juillet 2011, Mr le Maire expose le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Mr le Préfet sur lequel les collectivités sont appelées à se prononcer et à délibérer dans un délai de trois mois. Cette proposition a déjà fait l'objet de discussions au sein du Conseil municipal lors des réunions du 12 mai et du 23 juin 2011. Encore une fois, ce nouveau territoire ne correspond pas du tout au bassin de vie des habitants de Marcols les Eaux car il est bien évident que la vie économique, sociale et culturelle est essentiellement orientée vers la vallée de l'Eyrieux. De plus, le schéma départemental proposé ne nous apporte toujours aucuns éléments sur la pression fiscale, sur la perte de gestion de secteurs clefs de la commune du fait du transfert de certaines compétences, gestion de l'eau notamment, sur le devenir et la gestion du personnel déjà en place dans les Communautés de communes et aussi sur les investissements déjà réalisés (bâtiments, voirie.). L'approbation définitive de ce projet est subordonnée à la connaissance des enjeux économiques, sociaux, techniques et juridiques inhérents à ce schéma, des enjeux qui ne sont pas connus à ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- Refuse l'application du schéma départemental de l'intercommunalité tel qu'il est présenté par Mr le Préfet, à savoir l'intégration de la commune de Marcols les Eaux à la Communauté de communes du Cheylard selon le contour défini dans ledit schéma.
- Affirme qu'une Communauté de communes "vallée de l'Eyrieux" correspond à la réalité du bassin de vie des habitants de notre territoire.
- Demande aux services de l'Etat de fournir à la commune les simulations fiscales et les éléments permettant d'avoir une vision suffisamment proche des conditions dans lesquelles la commune intégrera la nouvelle Communauté de communes.
- Si, toutefois, Mr le Préfet ne souhaite pas mettre en place une Communauté de communes "vallée de l'Eyrieux" la commune de Marcols souhaite être rattachée dans l'état actuel des choses à la Communauté d'agglomération du Centre Ardèche (bassin de Privas).
- Cette demande est justifiée par le fait que les communes de Saint Julien du Gua et de Marcols sont limitrophes, ce qui constitue une continuité territoriale.

De plus, les habitudes des marcolais, ainsi que plusieurs études récentes (dont la dernière en date : La Poste), démontrent que le bassin de vie et le développement économique de notre commune sont naturellement orientés sur la Vallée du Rhône. Cela justifierait donc notre choix d'être rattachés à la Communauté d'agglomération du Centre Ardèche (bassin de Privas).

### Venue de l'association "Mains unies" pour l'été 2011

Le 27 janvier 2011, Mr le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de l'association "Mains unies" pour venir au camping du 16 au 30 juillet 2011. L'association ayant confirmé sa venue, il s'agit aujourd'hui de valider les dates ainsi que le tarif et de rappeler par délibération les conditions de séjour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande de l'association sous les conditions suivantes :

- l'association sera présente au camping sur la même partie qu'en 2010 du 16 au 30 juillet 2011.
- durant cette période la salle de Gourjatoux est mise à sa disposition ainsi que le local annexe. Aucune autre manifestation ne sera organisée dans cette salle. Un état des locaux et du matériel (chaises, tables, appareils, vaisselle...) sera dressé entre l'association et un représentant de la Mairie au début et à la fin de la période de location.
- une caution de 500 € sera demandée à l'association lors de l'état des lieux des locaux et du matériel et rendue après état des lieux lors du départ de l'association si aucune dégradation n'est constatée.
- Mr Thierry Blachier, Adjoint, responsable du camping, doit pouvoir s'adresser à la même personne durant la totalité du séjour de l'association.
- Concernant le coin repas, il sera situé au même endroit qu'en 2010.
- les tables appartenant au Comité des fêtes mises à disposition de l'association chaque année pourront être utilisées par le Comité le 1er week-end d'août et dans ce cas la commune mettra d'autres tables à disposition de l'association.
- le 30 juillet, la salle sera libérée au plus tard à 12 heures. Une aide de la part de la commune sera prévue pour entreposer le matériel à l'arrivée et au départ dans les mêmes conditions que les autres années.
- le coût de location est établi sur une base maximale de 18 emplacements et fixé à 2 000 € tout compris.
- un frigo et un congélateur sont mis à disposition de l'association dans les mêmes conditions que précédemment.
- si des membres de l'association souhaitent louer une caravane "estivale" elle sera facturée directement aux intéressés.
- en dehors de la période précitée, les tarifs appliqués aux personnes présentes au camping (organisateur notamment) seront ceux fixés par délibération du 17 juin 2010.
- le montant de l'acompte est fixé à 1 000 €, un titre de recette sera adressé à l'association début avril 2011.

### Réservation de la salle des fêtes du Gourjatoux

Le 07 avril 2011, Mr le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de prendre une décision concernant les conditions de réservation de la salle municipale de Gourjatoux. En effet, des personnes souhaitent quelquefois mettre une option sur la salle qu'ils n'utiliseront qu'en cas de mauvais temps. Or, en cas d'une demande de location ultérieure pour la même date, il n'est pas toujours facile de contacter les personnes qui ont mis l'option afin de savoir si elles réservent la salle de façon définitive. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal décide de faire payer dès la réservation le montant total de la location de la salle pour les particuliers (170 € pour 2011) et ce à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les personnes ayant déjà réservé la salle à partir du mois de juillet seront avisées de cette modification et devront s'acquitter de ce paiement. Les demandes écrites d'annulation de location seront examinées par le Conseil municipal qui décidera de leur éventuel remboursement suivant les raisons invoquées.

### Tarifs du camping municipal (Pleine saison : du 07 juillet au 24 août 2012 inclus)

Le 20 octobre 2011, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs journaliers du camping municipal pour l'année 2012. Les tarifs applicables à compter du 01 janvier 2012 sont inchangés par rapport à 2011 et sont donc les suivants :

Formules	Tarifs
Forfait 2 adultes	7,50 €
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Enfant de 5 à 12 ans	1,50 €
Adulte supplémentaire	2,70 €
Branchement électrique	2,60 €
Garage mort pleine saison	2,20 €
Garage mort hors saison	1,00 €
Jetons pour machine à laver le linge	3,50 €
Personne étrangère au camping désirant utiliser les douches	1,52 €

Le camping municipal du Gourjatoux est ouvert du 01 mai au 30 septembre. Les tarifs indiqués sur cette page sont tout compris (taxe de séjour, charges ...)

Mobil-home de 4 à 6 places (Caution 400€)	Nuitée	Semaine
Pleine saison	60 €	300 €
Hors saison	50 €	300 €
A la réservation, il sera demandé un acompte de 30 %, le solde sera versé lors de la remise des clefs		

Pour tous séjours de plus d'une semaine dans le Mobil-Home ou dans nos caravanes s'adresser à la mairie pour bénéficier de tarifs dégressifs très avantageux

Caravanes "Estivales" de 4 ou 5 places (caution 200 €)	Nuitée	Semaine
Pleine saison	40 €	250 €
Hors saison	30 €	180 €
A la réservation, il sera demandé un acompte de 30 %, le solde sera versé lors de la remise des clefs		

### Tarifs de location de la salle des fêtes

Salle des fêtes du Gourjatoux (Caution 250 €)	Tarifs
Associations locales	65 €
Associations extérieures	100 €
Particuliers	170 €

### Achat d'une faucheuse broyeuse

Le 27 janvier 2011, Mr le Maire indique qu'il est nécessaire de changer la tondeuse achetée en 2002 pour l'entretien du camping parce qu'elle nécessite de plus en plus de réparations. Il propose l'achat d'une faucheuse broyeuse qui servirait à la fois pour l'entretien du camping et l'entretien des abords de la station d'épuration. Le devis présenté par le garage Vialle s'élève à 3 678 € HT avec une reprise de l'ancienne à environ 1 000 €. Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur son achat et d'en répartir son coût (50 % sur le budget général et 50 % sur le budget AEP/assainissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'achat d'une faucheuse broyeuse et à la répartition de son coût à 50 % sur chaque budget précité. La dépense sera prévue aux budgets 2011.

### Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique

Le 27 janvier 2011, Mr le Maire expose que, depuis plusieurs années, le Centre de gestion de la fonction publique Territoriale de l'Ardèche apporte son soutien aux collectivités pour les renseignements relatifs aux dossiers de retraite de leurs agents mais également pour leur vérification avant leur transmission à leur caisse de retraite. Cette convention est arrivée à expiration le 31 décembre 2010. Soucieux d'offrir aux collectivités qui lui sont affiliées une continuité du service sur des dossiers parfois lourds à traiter, le Conseil d'administration du Centre de gestion a accepté, malgré une rémunération peu attrayante de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations, de maintenir ce service facultatif pour les collectivités et établissements qui lui sont affiliés.

Il propose ainsi aux collectivités qui l'accepteraient de signer une nouvelle convention pour la période du 1er avril 2011 au 31 décembre 2013. En l'attente, les collectivités précédemment signataires bénéficient du service gracieusement. Mr le Maire donne lecture de la proposition de convention annexée à la présente délibération, et dont les modalités financières sont à l'identiques de la convention de 2008. Il invite le Conseil à se prononcer sur celle-ci et à lui en autoriser la signature.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent Mr le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la fonction publique de l'Ardèche.

### Collège de l'Eyrieux : dotation horaire 2011-2012

Le 24 février 2011, Mr le Maire informe les Conseillers municipaux que la Commission permanente du collège de l'Eyrieux a refusé de voter la dotation horaire 2011-2012. En effet, il est proposé une diminution spectaculaire du volume d'heures d'enseignement, qui aboutirait à la suppression d'une classe de 5<sup>ème</sup> à la rentrée 2011, ce qui est intolérable. Le collège de l'Eyrieux qui fonctionne bien depuis le milieu des années 1970 a été implanté dans un bassin de population qui devait faire des déplacements longs et préjudiciables aux enfants. Il y a quelques années, l'internat qui permet d'accueillir des enfants en difficulté, en isolé, venant souvent de la Vallée du Rhône a été refait à neuf. L'enseignement dispensé est de qualité, et ouvert vers l'extérieur avec la création d'une classe théâtre et depuis la rentrée de 2010 d'une classe canoë-kayak. Cet enseignement est possible et bénéfique aux élèves car l'effectif des classes est raisonnable et permet aux enseignants de soutenir les enfants et de les accompagner au mieux. Qu'en sera-t-il demain si les classes sont surchargées et que le nombre d'enseignants chute, ne permettant plus le travail en groupe ou en laboratoire....

Le Conseil municipal, à la majorité des membres par 10 voix pour et 1 abstention, apporte son soutien à Mme la Principale et aux membres du Conseil d'administration pour défendre une dotation horaire plus conséquente qui respecte la volonté de poursuivre un enseignement de qualité, bien encadré au collège de l'Eyrieux de Saint Sauveur de Montagut.

### Réflexion concernant l'achat de l'ancienne boulangerie

Le 12 mai 2011, les membres du Conseil municipal avaient rendez-vous, en préambule de la réunion du Conseil, pour visiter la maison appartenant à la famille Cornu. Mr le Maire indique qu'il avait déjà rencontré les vendeurs. Il leur avait alors indiqué qu'une proposition d'achat leur serait faite. Il demande aux membres du Conseil municipal de faire une proposition de prix aux propriétaires. A la majorité, le Conseil municipal charge Mr le Maire de faire une proposition de 60 000€ aux vendeurs.

### Motion portant sur le maintien des moyens humains dans le Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED)

Le 23 juin 2011, Mr le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'inquiétude des enseignants des écoles primaires face aux menaces qui pèsent sur le service public d'éducation et en particulier sur les professionnels de l'enseignement spécialisé que sont les psychologues scolaires et les maîtres chargés des élèves en difficultés (difficultés comportementales et difficultés d'acquisition des enseignements) communément désignés maître E et maître G. Après en avoir délibéré le Conseil municipal, vu la particularité du contexte géographique des zones rurales, demande, à l'unanimité, au service de l'Inspection académique de l'Ardèche, dans un souci d'équité, de maintenir un personnel spécialisé pour l'ensemble des élèves et de ne pas réserver le RASED aux seuls enfants des villes et de leurs environs.

### Restauration des registres d'Etat Civil (1<sup>ère</sup> tranche)

Le 28 juillet 2011, Mr le Maire informe le Conseil municipal que la commission permanente du Conseil général réunie le 06 juin a approuvé le programme d'actions 2011 du CAP Territoires Centre Ardèche "Les Châtaigniers". Il rappelle que la commune est inscrite à ce programme pour la restauration des registres d'Etat Civil pour un montant de dépenses de 5 000 € HT dont 4 000 € de subvention. Après contact avec les archives départementales, des devis ont été demandés. Mr le Maire fait part des propositions. Il indique que la restauration de l'ensemble des registres a été estimée, mais qu'il ne sera pas possible de réaliser la totalité des travaux en 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le choix des Ets Dabon pour un montant de 6 675,67 € TTC. Dans ce montant est comprise la restauration des registres suivants (reliure pleine toile) :

- registre des naissances : de 1813 à 1900 et 1949 à 1962
- registre des mariages : de 1813 à 1962
- registre des décès : de 1823 à 1962

Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux et à la subvention. Il prend note qu'il reste des travaux de restauration à faire : tables décennales de l'Etat Civil, actes paroissiaux, registres des délibérations et autres. Le montant estimé de cette dépense est à ce jour de 7 200 € HT. Lors d'une prochaine programmation de CAP Territoires (ou lors de l'affectation de la réserve éventuelle 2011) cette dépense sera inscrite et une subvention sollicitée.

### Défense de l'Hôpital de Privas

Le 28 juillet 2011, Mr le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association de défense des usagers et personnels de l'hôpital de Privas, qui alerte les élus du secteur sur les risques que fait courir la constitution d'un groupement de coopération sanitaire entre les hôpitaux de Montélimar, Privas et Aubenas.

Après délibération, le Conseil municipal souscrit à la demande de l'association.

Il affirme sa volonté de voir l'hôpital de Privas confirmé dans toutes ses fonctions actuelles afin de conforter l'offre de soins de proximité et assurer ainsi la sécurité des patients de son territoire. Pour cela,

- Il réclame expressément le maintien pérenne de la maternité.
- Il demande au Directeur de l'Agence régionale de santé de pourvoir aux travaux de rénovation du plateau technique.
- Il exige le maintien d'un Service d'Aide Médical d'Urgence (SAMU) sur Privas couvrant l'ensemble du département.
- Il s'élève contre l'introduction croissante de dépassements d'honoraires dans les dépenses de soins, ainsi que la participation financière toujours plus importante demandée aux patients.
- Il refuse la désertification croissante de leur territoire en matière de services publics.

### Décision concernant la licence IV à la suite du changement de gérants de la boutique multiservice

Le 28 juillet 2011, Mr le Maire indique au Conseil municipal qu'il a rencontré cette semaine Mme et Mr Alain Mougnot, gérants du magasin, qui lui ont fait part de leur intention de cesser cette gérance en début d'année 2012. Un compromis de vente du fonds de commerce doit être passé le 19 août 2011 avec la future gérante, Mlle Jessica Chanal. Mr le Maire précise qu'il a également rencontré Mlle Chanal qui lui a fait part de son projet. Il rappelle que Mr Alain Mougnot est propriétaire de la Licence IV depuis le 19 décembre 2007 et que dans l'acte notarié un pacte de préférence avait été ajouté à la demande du Conseil municipal par délibération du 02 octobre 2007. Ce pacte de préférence indique notamment qu'en cas de cessation de son activité par Mr Mougnot, pour quelque cause que ce soit, la licence reviendra de plein droit à la commune pour un euro symbolique. Pour la signature du compromis de vente, la future gérante souhaiterait avoir un document lui, indiquant que la licence IV, qui reviendra à la commune lors de la cessation d'activité de Mr Mougnot, sera mise à sa disposition lors de son installation.

Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- s'engage à louer à l'euro symbolique à la future gérante Mlle Jessica Chanal (ou à la société qu'elle créera) la licence IV qui deviendra propriété de la commune dès lors que Mr Mougnot aura cessé son activité (vente de son fonds de commerce). Cette licence sera attribuée au bail commercial pour le bâtiment cadastré AB 193.
- demande que ce commerce local de proximité soit ouvert au minimum 5 jours sur 7 ; cette réserve sera indiquée lors de l'établissement de l'acte notarié qui sera passé pour la location.

### Rencontre avec des responsables du Parc National Régional (PNR)

Le 22 septembre 2011, en préambule au Conseil municipal, à 18h30, Mme Marie-Chantal de Lehelle d'Affroux, vice-présidente du PNR accompagnée de Mr Richard Bonin et de Mme Vanessa Nicod a fait le bilan des actions du parc depuis sa création. Puis ils ont présenté aux membres du Conseil municipal les actions conduites par le PNR sur notre commune. Une discussion s'est engagée sur l'avant-projet de la Charte 2013-2025. Une enquête publique sera réalisée mi-2013 dans toutes les communes pour sa validation. Le périmètre envisagé avec la nouvelle charte comprendrait le massif du Mézenc/Gerbier.

Un débat s'est également engagé sur les plans de circulation des chemins de randonnées, sur les énergies renouvelables, sur le tourisme avec une approche spécifique pour notre camping municipal et d'autres points ont été abordés (agriculture, Marque Parc, culture...).

### Tarifs des photocopies

Le 22 septembre 2011, Mr le Maire indique au Conseil municipal que, comme suite à l'acquisition d'un photocopieur couleur, il convient de revoir les tarifs des photocopies dans le cadre de la régie. Jusqu'à présent un seul tarif était appliqué : 0,30 € pour une page A4 noir et blanc et pour les associations les photocopies étaient gratuites. Il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les tarifs suivants :

Tarifs des photocopies	Noir et blanc				Couleur			
	simple		Recto verso		simple		Recto verso	
	A4	A3	A4	A3	A4	A3	A4	A3
<b>Associations</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	0,40€	1€	0,50€	1,20€
<b>Hors associations</b>	0,30€	0,50€	0,40€	0,60€	0,60€	1,20€	0,70€	1,40€

### Vente maison (ancien bar)

Le 22 septembre 2011, Mr le Maire informe le Conseil municipal, qu'après leur décision de vendre leur fonds de commerce, Mme et Mr Alain Mouginot souhaitent acquérir la maison cadastrée AB 218 (l'ancien bar), leur souhait étant de rester sur la commune. Par courrier, ils font une proposition d'achat à 20 000 €. Dans un premier temps, Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la vente de la maison. Il précise que, dans la cas où elle ne serait pas vendue mais mise en location, des travaux sont à réaliser par la commune (dalle, électricité ...). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, 9 voix pour et 1 contre, émet un avis favorable à la vente de la maison précitée.

Comme suite à cette décision, Mr le Maire propose au Conseil municipal de vendre la maison à Mme et Mr Mouginot pour un montant de 25 000 €. Il indique qu'un droit de passage devra être notarié afin que les services communaux puissent accéder au réseau de chaleur apparent dans la cave (raccordements ....). Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décident de vendre à Mme et Mr Alain Mouginot pour un montant de 25 000 € la maison cadastrée AB 218.

- charge Mr le Maire de faire réaliser les diagnostics nécessaires à la vente.
- indique que l'acte sera passé chez maître Borne à St Sauveur de Montagut ainsi que l'acte pour le droit de passage.
- autorise Mr le Maire à signer les actes notariés précités.

### Avenant convention Agence Postale Communale

Le 20 octobre 2011, après avoir pris connaissance de l'avenant à la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale (APC), le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer les documents. Cet avenant comprend notamment la modification du montant de l'indemnité compensatrice mensuelle versée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (1 070 €). La commune peut désormais déterminer les jours et heures d'ouverture de l'APC en fonction des besoins de la clientèle, un minimum d'heures d'ouverture n'est plus imposé. Les autres dispositions sont effectives depuis plusieurs mois.

### Renouvellement de contrat

Le 20 octobre 2011, Mr le Maire indique que le contrat de travail à durée déterminée de Mr Bruno Vergnes se termine le 30 novembre 2011. Il rappelle qu'il est chargé notamment du portage du repas à domicile et de secondier le préposé aux travaux titulaire. L'emploi a été créé en septembre 2007 pour une durée hebdomadaire de 15 h. Considérant les besoins du service, et notamment la nécessité de continuer le portage du repas à domicile, Mr le Maire propose de renouveler le contrat et demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mr le Maire à procéder au renouvellement du contrat de travail de Mr Bruno Vergnes pour une durée de un an.

### Tarifs portage repas à domicile

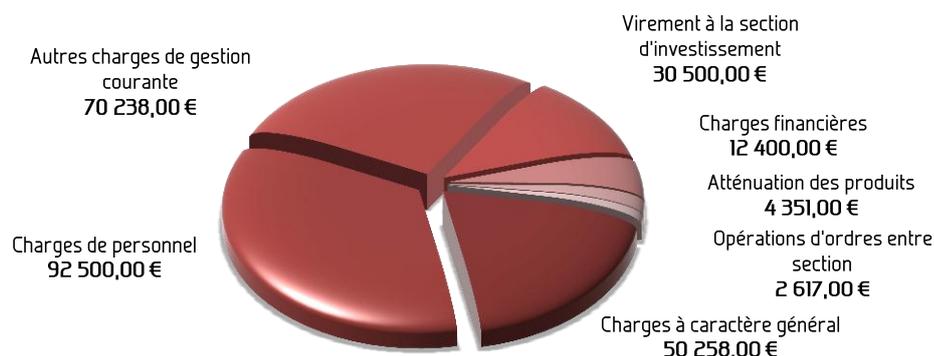
Le 20 octobre 2011, Mr le Maire indique au Conseil municipal qu'une personne domiciliée à Albon d'Ardèche, hameau de Serrepuy, serait éventuellement intéressée par le repas à domicile. Il demande au Conseil municipal de fixer le tarif du portage. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le tarif du portage au hameau de Serrepuy à Albon d'Ardèche pour 4 €.

Les tarifs du portage devant être regroupés sur la même délibération, le Conseil municipal rappelle donc les tarifs applicables:

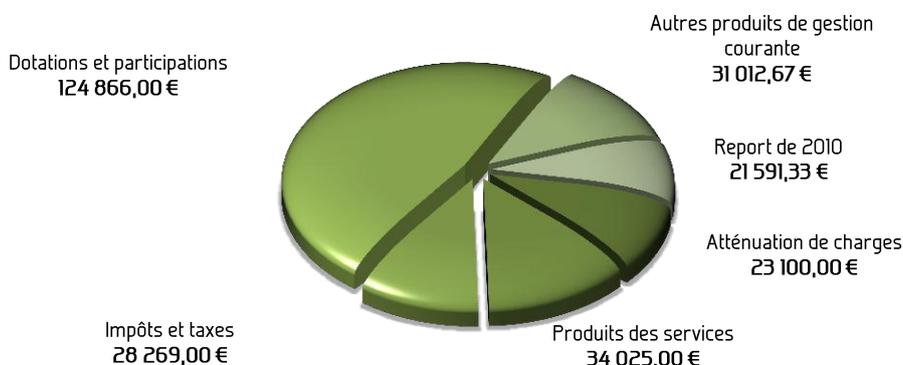
- **Sur la commune de Marcols les Eaux**
  - o Jusqu'à 1000 mètres inclus : 2,93 € par repas.
  - o Plus de 1000 mètres : 3,18 € par repas.
  - o Portage de la Cantine des écoles : 1,52 €.
- **Sur la commune d'Albon d'Ardèche**
  - o le village : 3,50 € par repas.
  - o le Pendeij : 4,40 € par repas
  - o Serrepuy : 4 € par repas
- **Sur la commune de Mézilhac (le village)**
  - o 11,50 € par repas.
- **Sur la commune de St Genest Lachamp (Le Bois Soubeyrand) dans le cadre de la convention par délibération du 15 septembre 2005 :**
  - o 4,44 € par repas.

## Présentation du budget général en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 262 864 €

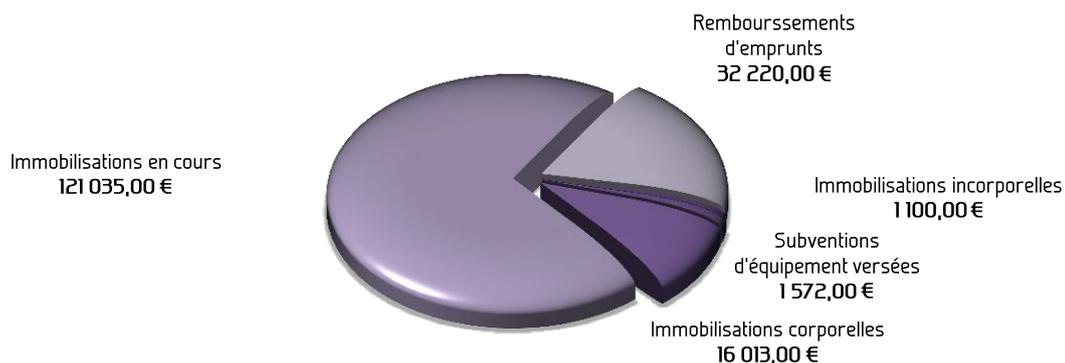


Recettes de fonctionnement : 262 864 €

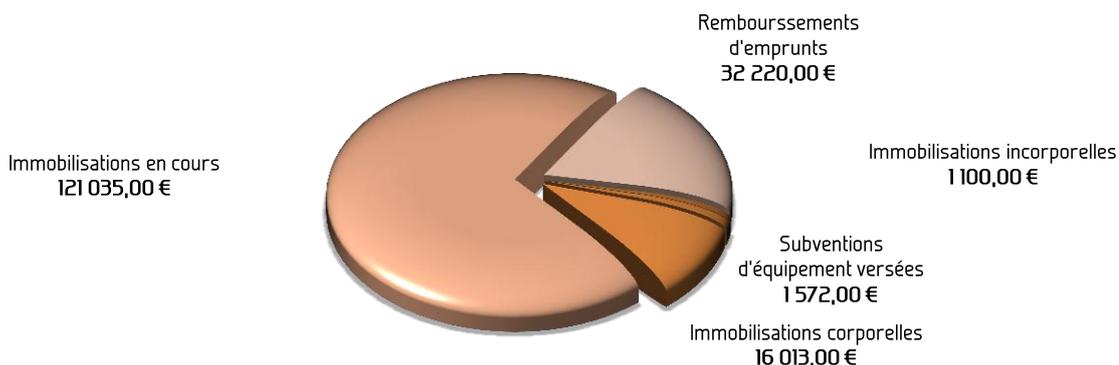


## Présentation du budget général en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 171 940 €

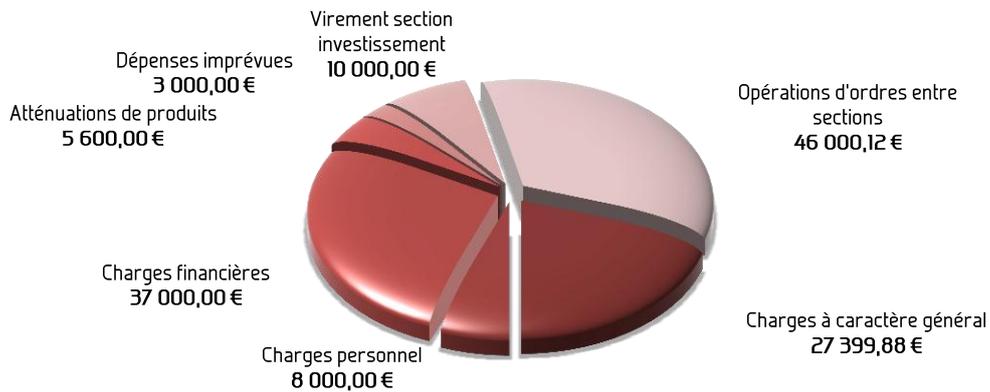


Recettes d'investissement



## Présentation du budget eau et assainissement en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 137 000 €

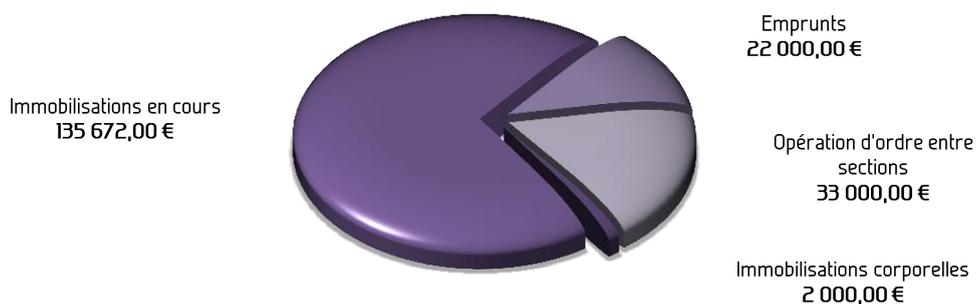


Recettes de fonctionnement : 137 000 €

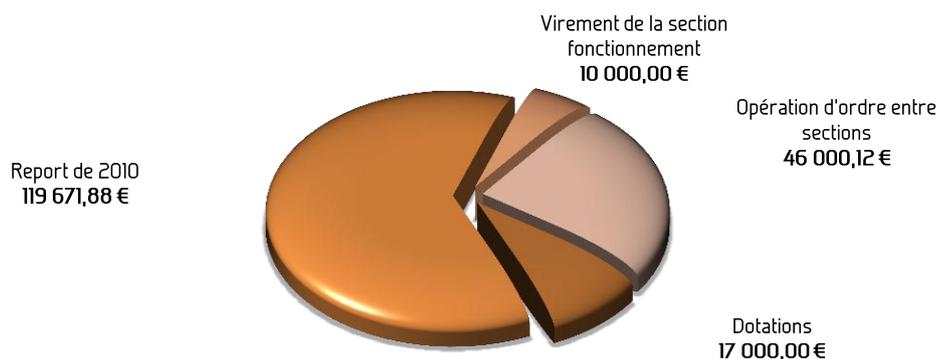


## Présentation du budget eau et assainissement en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 192 672 €

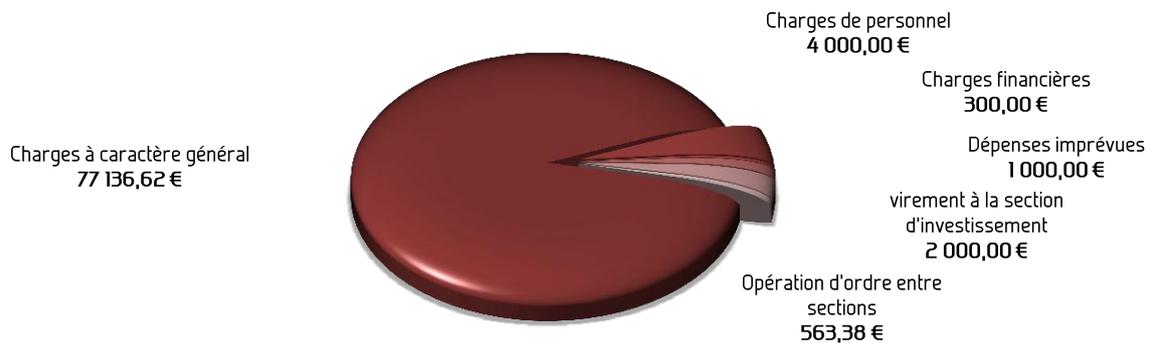


Recettes d'investissement : 192 672 €

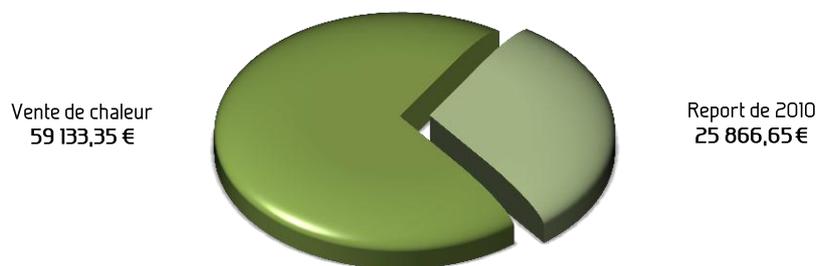


## Présentation du budget de la chaufferie en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 85 000,00 €

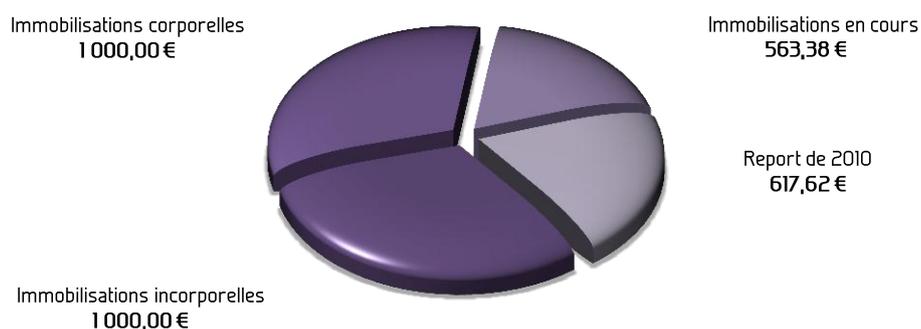


Recettes de fonctionnement : 85 000,00 €

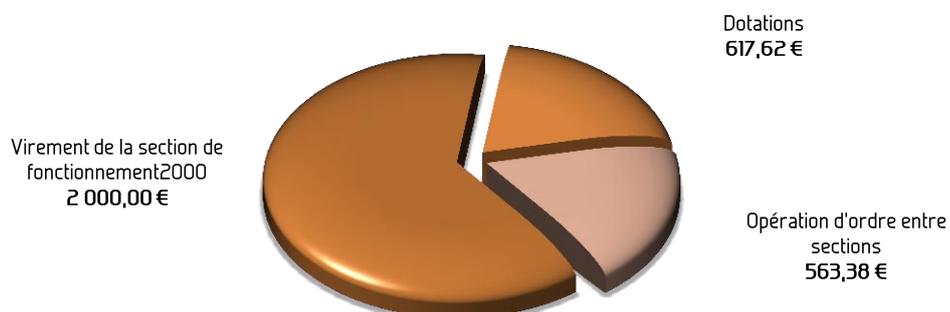


## Présentation du budget de la chaufferie en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 3 181,00 €



Recettes d'investissement : 3 181,00 €

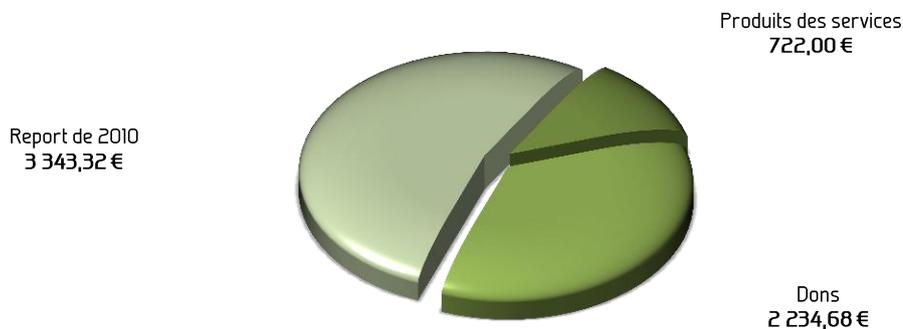


## Présentation du budget du C.C.A.S. en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 6 300 €



Recettes de fonctionnement : 6 300 €

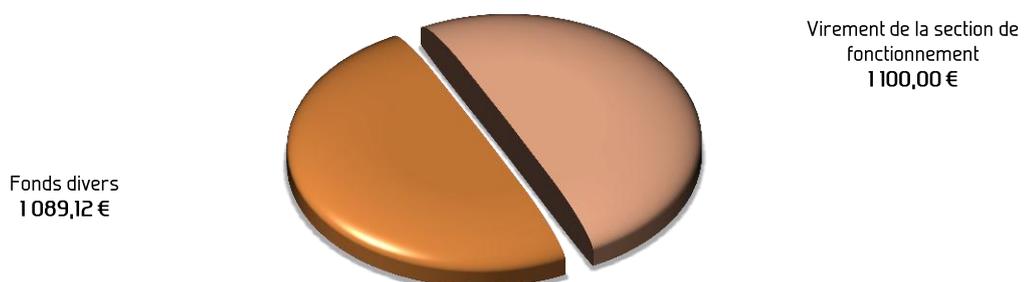


## Présentation du budget du C.C.A.S. en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 2 189,12 €



Recettes d'investissement : 2 189,12 €

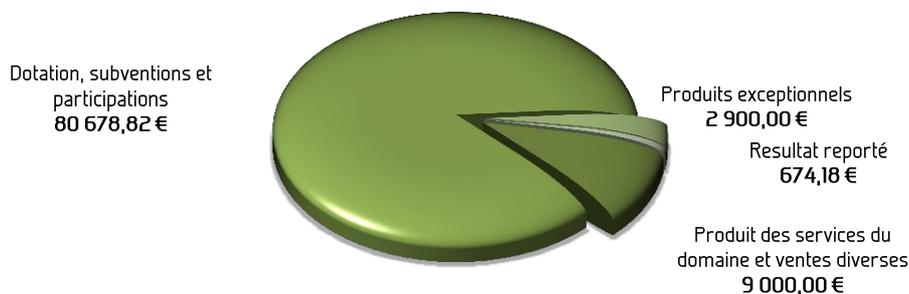


## Présentation du budget de l'école de la glueyre en section de fonctionnement

### Dépenses de fonctionnement :

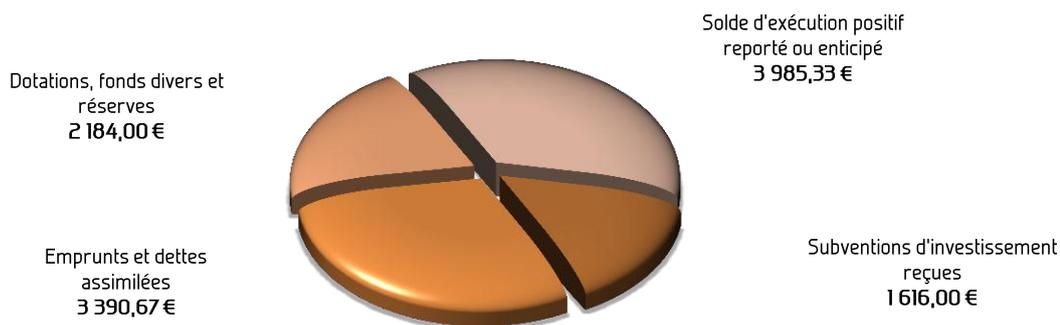


### Recettes de fonctionnement :



## Présentation du budget de l'école de la glueyre en section d'investissement

### Dépenses de fonctionnement :



### Recettes de fonctionnement :



## Syndicat intercommunal à vocation unique (S.I.V.U) de l'école de la glueyre

### L'école de Marcols les Eaux : la preuve par 5

A l'école, il y a 15 élèves. En CE2, nous sommes cinq : Mélodie, Elodie, Pauline, Antonin, Quentin. En CMI ils sont cinq: Marion, Noémie, Baptiste, Damien et Thomas. Comme en CMI et en CE2, nous avons cinq CM2 : Romane, Alison, Nadège, Théo et Mathieu. Maxime est le maître et Christine son aide. La cantinière s'appelle Florence et s'occupe aussi de la garderie. Les CE2 se sont bien adaptés à leur nouvelle école.

Le portail est bloqué à cause des travaux de la maison de retraite mais nous passons par la porte bien pratique de derrière.

La plupart des élèves n'apprécient pas le bruit du chantier de la maison de retraite.

Nous avons une grande bibliothèque, une cour et une structure (notre cabane à toboggan et échelle).

Tout se passe bien, nous espérons passer une bonne année.

Au revoir dans "le Petit Campagnard", le journal de nos écoles.

Les C.E.2.



Sur la photo il manque Mélodie qui ne passe qu'une partie de l'année avec nous et était absente ce jour-là

L'année 2011 a été bien évidemment marquée par la construction du nouveau bâtiment, qui remplacera les deux bâtiments les plus anciens (1932 et 1978). Les travaux ont commencé en novembre 2010 et ont été menés jusqu'à présent sans encombre. Jusqu'aux grosses pluies de début novembre, aucune journée de travail n'avait été perdue et le gros œuvre a même un mois d'avance. Actuellement, l'entreprise Pierrefeu pose la toiture, qui permettra de mettre le bâtiment "hors d'eau" pour l'hiver.

La pose de la première pierre a eu lieu lundi 14 février 2011, en présence de M. Pascal Terrasse, Député de l'Ardèche et Président du Conseil général et de M. Amaury de Saint Quentin, Préfet de l'Ardèche. Assistaient aussi à cette cérémonie, présidée par M. François Blache, Maire de Marcols-les-eaux, Mme Finiels et Mme Serre, Conseillères générales, ainsi que Mme Chirouze, représentant l'Agence régionale de Santé. Il y avait également les deux architectes concepteurs du projet, M. François Cuche et M. Denis Dessus et les responsables des entreprises retenues pour le chantier, qui sont pour la plupart des entreprises locales. Nous avons eu aussi le plaisir d'associer à cette cérémonie les enfants de l'école de Marcols, pour qui cela constituait une "première" !



Bien entendu, les membres du Conseil d'Administration, les Conseillers municipaux et membres du CCAS, de nombreux résidents et personnels ainsi que des habitants du village étaient également présents.

Cette cérémonie a été l'occasion de rappeler l'histoire de l'établissement et de rendre hommage à Mme Camous-Salomon et aux généreux légataires qui ont suivi son exemple, en particulier Mme Rosa Guiron, M. Guy-Jean Vialle et Mme Marie-Louise Volle, permettant d'autofinancer une partie du projet (800 000€). Nous avons remercié les organismes qui ont attribué des aides financières : le Conseil général de l'Ardèche (1 226 730€), la CNSA (892 381€), la CARSAT (213 423€), et certaines caisses de retraite complémentaire.

Nous avons évoqué le chemin parcouru : le travail avec l'ensemble du personnel, le Conseil d'Administration et avec les instances représentatives afin de définir précisément les besoins et établir un cahier des charges précis ; la consultation de trois architectes et l'étude approfondie des trois projets présentés ; le choix du projet présenté par les cabinets d'architecture Cuche et Dessus, qui répond parfaitement au cahier des charges établi, qui est le plus rapide à mettre en œuvre et présente le moins de désagréments pour les résidents ; la recherche des financements, avec le soutien sans faille du Conseil général.

### L'évolution des travaux



*Moins d'un an sépare ces deux photos...*

La maçonnerie (entreprise Saroul-Perrin-Rivière - Le Cheylard) est pratiquement terminée. Les liaisons entre le nouveau bâtiment et le bâtiment de 1992 vont être réalisées début décembre. L'entreprise de maçonnerie effectuera ensuite les aménagements assez conséquents du rez-de-chaussée du bâtiment de 1992, qui accueillera une partie du futur "cantou". Il lui restera aussi à habiller une partie des façades avec des pierres, quand l'isolation par l'extérieur aura été réalisée (avril 2012).

La toiture (entreprise Pierrefeu - Vernoux) a été posée de mi-novembre à mi-décembre.

Les menuiseries extérieures (entreprise Martin, Le Cheylard), en bois et aluminium, sont en cours de pose. Elles seront équipées de volets roulants électriques faisant aussi fonction de pare-soleil et de moustiquaires dans les chambres. Les salons seront agrémentés de stores intérieurs isolants.

Les balcons et terrasses métalliques (entreprise Giraud Delay - Privas) sont en cours de pose.

D'autres corps de métiers (plombier, électricien, plaquistes, menuiseries intérieures) travaillent déjà depuis plusieurs semaines dans le futur établissement. Deux chambres témoins sont en cours de réalisation, qui permettront de repérer d'éventuels problèmes et d'y remédier.

Les travaux de construction devraient être terminés en novembre 2012, et les résidents pourront alors aménager dans les nouveaux locaux. Il faudra ensuite démolir les anciens bâtiments et réaliser les terrassements, ainsi que l'aménagement des espaces verts.

L'ensemble des travaux devrait être terminé en avril 2013. La maison de retraite de Marcols-les-eaux accueillera alors 103 à 107 résidents, en chambre individuelle et 3 à 6 chambres à deux lits, toutes équipées de douche, WC et lavabo. Une unité sécurisée de 14 lits hébergera les personnes désorientées. La cuisine et le lavage du linge continueront à être réalisés sur place, dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés qu'actuellement. Chaque étage sera agrémenté d'un vaste salon-salle à manger, avec deux terrasses.

Au rez-de-chaussée, on trouvera l'accueil et l'administration, les espaces d'animation, une salle kiné, une salle fumeur aux normes, et une salle à manger pouvant également servir de salle polyvalente.

Un parc sera aménagé à l'emplacement des bâtiments démolis, de plain-pied avec la rue principale, et des parkings sur les terrains les plus bas, au niveau de la maison "Bâtard". Les livraisons se feront également par le bas du terrain et seront ainsi facilitées.

### Les incidences sur la maison de retraite

La première année de travaux s'est déroulée sans trop de désagrément. Le bruit et la poussière ont été jugés très supportables par l'ensemble des résidents et du personnel. Neuf personnes ont été changées de chambre et le déménagement, correctement anticipé, a été bien accepté.

L'année 2012 sera plus difficile, car les espaces de vie collectifs sont très réduits : les salons du bâtiment de 1992 seront supprimés, ainsi que le salon TV dans lequel les bureaux des trois adjoints administratifs et de la directrice ont été temporairement déménagés. La terrasse extérieure est réduite à un simple passage. Néanmoins, c'est très motivant de suivre la progression rapide des travaux et de se projeter dans les futurs locaux, dans un avenir si proche ! Tout le personnel est mobilisé pour rendre cette période la plus agréable possible, et en particulier les deux animateurs et l'art-thérapeute, qui ont adapté leur pratique pour continuer à proposer des animations variées malgré le manque de place !

Le prix de journée augmente progressivement de 3€ environ par an pour atteindre, en 2014, 53€ à 54€.

A titre de comparaison, la moyenne départementale en 2011 était de 50,70€. L'établissement devrait donc rester très "compétitif", tout en proposant des locaux parfaitement adaptés aux souhaits des résidents et facilitant le travail des personnels.

Je terminerai cet article avec une pensée particulière pour nos trois résidents centenaires (100, 101 et 102 ans) et pour les quatre agents qui ont quitté l'établissement en 2011, soit pour prendre leur retraite, soit pour rapprochement familial, après 12 à 30 ans de "bons et loyaux services". Je les remercie encore pour leur dévouement et leur souhaite une heureuse continuation.

*Isabelle Caussignac, Directrice.*



*Visite du chantier par les membres du Conseil d'Administration - septembre 2011*

En ce début d'année, nous avons changé de gérants au magasin multiservice, alias le petit marcolais. Véronique et Alain ont ainsi laissé place, après six ans d'activité, à Jessica et Antoine.

Si pour Jessica ce n'est qu'un retour aux sources (des eaux minérales ?), Antoine devra apprendre, lui qui arrive tout droit de Valenciennes, que le plat pays n'est pas ce qui caractérise le plus nos montagnes cévenoles même s'il avait eu les permissions de les découvrir auparavant ! Fils de cuisinier, nous sommes heureux qu'il se soit laissé embrigader pour venir consacrer à notre village toute l'abnégation nécessaire à l'exercice et à la fonction de commerçant. Nous leur souhaitons bonne chance dans leur nouvelle fonction en espérant les voir signer un long bail parmi nous et la population marcolaise, par sa fidélité, se montrer digne de leur confiance.

Ils pourront déjà compter sur leurs prédécesseurs qui ont choisi de rester et d'acheter pour ce faire .....l'ancien bar qu'ils avaient déjà occupé lors de leur arrivée au pays. Nous les remercions pour le travail et l'assiduité qu'ils ont consacrés à l'un des commerces de notre commune et nous sommes persuadés qu'ils sauront faire face aux nouveaux défis de l'après "le Petit Marcolais".

Voici les horaires d'ouverture et de fermeture du magasin pour 2012:

- jusqu'au 31 mai et à partir du 1<sup>er</sup> octobre : ouverture tous les jours à partir de 08h00 et fermeture les jeudis après-midi et les dimanches après-midi.
- du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre : ouverture tous les jours à partir de 08h00 et fermeture les jeudis après-midi.



Créé depuis 2001, le Comité Inter Associations (CIA) est heureux et fier de vous présenter les festivités de l'année de ses 10 ans d'existence.

Le 30 mars, lors de l'assemblée générale, Françoise Boulon succède à Isabelle Fehrenbach à la présidence du CIA. On y décide, pour la fête de l'été, de ne pas reconduire le marché artisanal mais de conserver la paëlla et la tombola.

C'est ainsi que, samedi 6 août, malgré une météo très pluvieuse mais grâce à la bonne volonté conjointe des bénévoles et des invités, 160 convives peuvent déguster cette spécialité espagnole servie salle des associations dans une bonne ambiance et de bonnes conditions.

Lundi 24 octobre, le CIA invite Marcolaises et Marcolais pour la remise des chèques au profit de la Ligue contre le cancer et du CCAS. Mr Robert Feschet, Président départemental de la Ligue, et Mr François Blache, Président du CCAS, reçoivent ainsi chacun un chèque de 600€ de notre trésorier Dominique Vialle. Mais ce sera aussi un moment de remerciement à l'adresse d'Isabelle Fehrenbach pour onze ans de dévouement à la tête du Comité pendant lequel Mr Robert Feschet lui remettra un diplôme de reconnaissance pour son engagement dans la lutte contre le cancer.

Dimanche 20 novembre, le CIA clôture l'année avec un repas dansant convivial. Au gré des chansons interprétées par Top Musette, toutes les générations se laissent transporter par la musique, en couple ou en solitaire.

Le bénéfice de cette journée est entièrement reversé au CCAS. Merci à tous les participants.



### Yoga

Au printemps et à l'automne, Isabelle Fehrenbach propose des cours de yoga au profit du CIA.

A chaque saison 8 à 10 personnes ont été fidèles à ces séances qui entretiennent la souplesse et apportent une vraie détente. Chacun est invité à y participer selon ses possibilités : bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux participants.

Le CIA remercie tous les bénévoles, sponsors et acteurs qui ont vaqué et concouru au bon déroulement des animations de l'année 2011.

Une très belle année 2012 à vous tous.

Anne Marie Roudil

### Eté pluvieux, Comité heureux !

Sans aller jusque-là, le bilan de cette saison ne s'est pas avéré si négatif qu'il aurait pu l'être.

Car, regarder les feux d'artifice un 13 juillet en doudoune, ce n'est pas très fréquent. Etre trempés pour les jeux inter-villages pourrait paraître plus logique tant les plongeurs dans l'eau sont nombreux même pour ceux qui pensent y échapper un bref instant. Mais que ce soit le fait d'une pluie diluvienne, cela reste pour le moins.....original!

Il en aurait fallu cependant beaucoup plus pour décourager l'équipe de bénévoles, même si la récompense n'a pas été à la hauteur de leur travail accompli et de leurs efforts consentis, notamment lors du premier week-end d'août. Heureusement, les participants sont restés très motivés et leurs remerciements chaleureux le dimanche nous ont fait très plaisir.

Un grand merci également de la part du Comité à tous ceux qui répondent présents régulièrement pour venir partager un verre ou quelques pas de danse, même s'ils doivent pour cela se vêtir chaudement ou prendre leur parapluie!

Vous l'aurez compris, malgré une saison en demi-teinte, l'équipe repart pour l'année 2012 avec autant de motivation. Bien entendu, toute personne intéressée par quelques heures de bénévolat demeure la bienvenue au sein du Comité. Nous restons également à l'écoute de toute proposition permettant d'innover ou d'agrémenter nos traditionnelles soirées. L'idée a par exemple été évoquée quant à l'organisation, à l'occasion de la Saint Jean, d'une nouvelle formule : concours de pétanque suivi d'un apéro-concert et du saut du feu.

A suivre...au courant de l'année 2012 que nous vous souhaitons à tous très belle et surtout en bonne santé.

Sabine Vialle



Ma tristesse est grande au moment de dresser le bilan de l'année 2011 puisqu'elle a été celle de la disparition de mon conjoint, Gérard. Mais la vie continue et les activités du club des Bruyères comptent d'autant plus pour moi. Comme chaque année, l'assemblée générale s'est déroulée en janvier. Même si les rencontres du mercredi après-midi entre 14 et 18 heures autour des jeux de cartes continueront à nous permettre de nous divertir agréablement, l'ensemble du bureau souhaiterait que les activités se diversifient un peu. Vos idées à ce sujet sont les bienvenues. Il souhaiterait aussi une plus grande assiduité de ses membres au nombre de 43 en 2011. Je rappelle que la cotisation annuelle est fixée à 16 € (elle sera inchangée en 2012) et que la salle des associations nous est gracieusement confiée par la Mairie à laquelle nous adressons tous nos remerciements.



Le 8 juin, nous sommes 30 à prendre place dans l'autocar Ginoux pour une visite de Nyons et de ses environs. Dès notre arrivée, Geneviève Chastagnier nous prend en charge ; elle nous servira de guide tout au long de cette journée. Nous visitons ainsi deux anciens moulins à huile et une savonnerie du 18ème siècle ainsi qu'un caveau des meilleurs crus de Côtes du Rhône. Nous déjeunons ensuite dans un ancien prieuré. Après le repas, un étonnant spectacle de transformistes assure la transition avec le bal musette. Certains préféreront se prélasser sur la terrasse en face des vignobles. Encore un grand merci à Geneviève pour sa disponibilité et son implication.

Le 26 juin, Cathy Rocon et son accordéon viennent, autour d'un thé, faire danser avec brio et talent, entre 14 h 30 et 19 h 30, les 74 participants. Comme on ne change pas une équipe qui gagne, rendez-vous est déjà pris pour le 13 mai 2012 où elle se reproduira dans cette même salle de Gourjatoux.

Le 14 décembre, la journée (avancée) de Noël se déroule à Lussas ponctuée d'un très bon repas et d'un après-midi dansant. Une dinde est offerte à chaque participant par le sponsor Las Demo.

Merci à tous nos adhérents en particulier à Françoise Boulon, Guy Blachier et Jo Besset pour leur aide indispensable à la réussite de nos manifestations.

Je souhaite à toutes et à tous une excellente année 2012 et surtout une très bonne santé.

Georgette Saby



## L'UFAC recrute...

On ne pourrait que se satisfaire de cet état de fait. Il signifierait que les guerres sont loin derrière nous et que les anciens combattants et victimes de guerre ne sont plus que des souvenirs qui s'éteignent peu à peu.

Et force est de constater lors de l'assemblée générale du 5 avril que le nombre d'adhérents Marcolais (12) pour le moins n'augmente pas. La moitié des 25€ du montant de la cotisation allant vers la fédération, le budget de l'association ne lui donne donc pas une très grande marge de manœuvre pour ses activités. Bien sûr, les anciens combattants locaux se réjouissent de la forte participation de la population à chaque célébration que ce soit le 8 mai, le 4 ou le 11 novembre, mais à chaque fois ils font le même constat d'un inexorable vieillissement de ses membres annonciateur d'une fin programmée. Alors qui dans l'avenir va s'occuper d'honorer les victimes des guerres et d'entretenir leur mémoire ?

Qui pourra expliquer que la guerre n'est jamais le fait du hasard, mais toujours la conséquence d'une accumulation de faits ? Qui pourra, par exemple, expliquer que la période qui sépara 1918 de 1939 fut appelée plus tard, à juste titre, l'entre-deux-guerres ? Car, en 1918, la guerre avait ruiné tous les pays qui y avaient participé notamment la France, l'Angleterre, les États-Unis, l'Empire allemand, l'Empire austro-hongrois et l'Empire ottoman. Non seulement leurs habitants payèrent un large tribut à ces affrontements (18,5 millions de morts, dont 1 700 000 français, soit 27 % des 18-27 ans), mais aucun ne se releva financièrement des efforts consentis. Ainsi les États-Unis (117 500 morts) réclamèrent à la France et l'Angleterre qui leur avaient demandé leur aide de rembourser le coût de leur intervention. La France et l'Angleterre décidèrent alors de faire payer l'Allemagne qui refusa d'accéder à leur demande. De ce fait, l'Angleterre décréta qu'elle ne rembourserait pas les États-Unis. La France, elle, préféra rembourser sa quote-part et, en contrepartie, envahir la Ruhr en 1923. Elle s'aperçut au bout de deux ans d'occupation que le coût était supérieur au gain et dut se résoudre à s'en retirer. En 1929, l'année du grand krach boursier, la crise économique et sociale et la montée du nationalisme étatique créent une atmosphère de tension et de peur. L'Allemagne compte 6 millions de chômeurs et son économie est à la dérive. En 1933, Hitler en profite pour prendre les pleins pouvoirs avec pour slogan de campagne "redonner la dignité au peuple allemand et réunir tous les pays germanophones (traduit sur le terrain par l'Anschluss de 1938 : l'invasion de l'Autriche et des Sudètes tchèques). Il supprime les partis politiques sauf le sien, le Parti nazi, et les syndicats sauf le sien, le Front du travail. Il désigne un responsable principal de tous les maux, les juifs pour lesquels il organisera un véritable génocide. Puis il s'en prendra aux Tziganes, aux communistes, aux démocrates, aux handicapés, etc. La guerre de 1945 fera 56 millions de morts, dont 610 000 Français.

La situation économique actuelle aidant, il serait très utile que ceux qui ne connaissent pas ou qui auraient oublié l'histoire de cette période, une des plus sinistres de notre ère, s'en imprègnent de temps en temps pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. C'est aussi cela les célébrations du 8 mai et du 11 novembre et c'est pour cette raison qu'elles doivent perdurer et que l'UFAC attend des volontaires, plus jeunes, pour les aider à défendre l'idée qu'une guerre n'est jamais propre, jamais innocente et qu'il faut l'éviter par tous les moyens afin que toutes ces personnes ne soient pas mortes en vain.



### La vie de la Paroisse

Ce dimanche 30 octobre la "semaine missionnaire" a été clôturée par la célébration d'une messe au cours de laquelle un hommage a été rendu au Père Alain Luquet. Né le 21 mars 1936, fils d'Edmond et Yvonne Luquet, mouliniers à Marcols les Eaux, Alain Luquet est devenu mariste le 7 octobre 1955 puis prêtre le 29 juin 1963. Il se sent tout de suite appelé par la vocation de missionnaire. Il va passer ainsi 6 ans à Mexico mais c'est pendant 36 ans, en Océanie, à Vanuatu, qu'il va remplir sa mission pour le plus grand bien des gens avec lesquels il vit et pour la gloire de Dieu. Il décède le 17 avril 2006 à Nouméa où il rejoint Julien Luquet, mariste lui aussi et missionnaire en Nouvelle Calédonie pendant 53 ans, de 1889 à 1942. Un article paru dans Terre Vivaroise du 28 novembre 1958 lui était d'ailleurs consacré.



### Catéchèse

Il est toujours possible de suivre un parcours chrétien en s'inscrivant auprès de Marie-Laure Courthial en l'appelant au 04 75 66 62 30.

### Kermesse paroissiale du 15 août

La fête du 15 août a été marquée par l'inauguration de la réfection du toit de l'église réalisée par la Commune grâce, notamment, aux généreux donateurs. Les paroissiens leur en sont reconnaissants d'autant plus que la remise en état conjointe du chauffage de l'église va permettre une meilleure utilisation de ce lieu de culte. Un grand merci à tous.

Cette année, les visites du moulinage, guidées dans l'été par Anne Fryder, se sont réalisées dans de bonnes conditions.

Les travaux entrepris dans le cadre du "Pôle d'excellence rurale" avec la Communauté de communes des Châtaigniers ont été bien accueillis par les visiteurs qui ont augmenté en nombre, en particulier pendant les jours d'ouverture en juillet et août.

En avril, les dernières scènes du film "Marie-Louise, une histoire du moulinage" ont été tournées dans le moulinage. Une première projection a eu lieu le 4 juillet à Marcols les Eaux devant un nombreux public tout de suite conquis. Le DVD du film sera disponible auprès de l'association.

Des visites, sur des sites en relation avec la soie, ont été initiées cette année pour les adhérents. Une première sortie, au printemps, s'est déroulée dans les beaux jardins du moulinage du Pré du Roi à Pourchères. Et, en automne, nous avons découvert "La Galicière", un ancien moulinage en Isère, arrêté dans les années 20 et qui a conservé tout son matériel de cette époque.

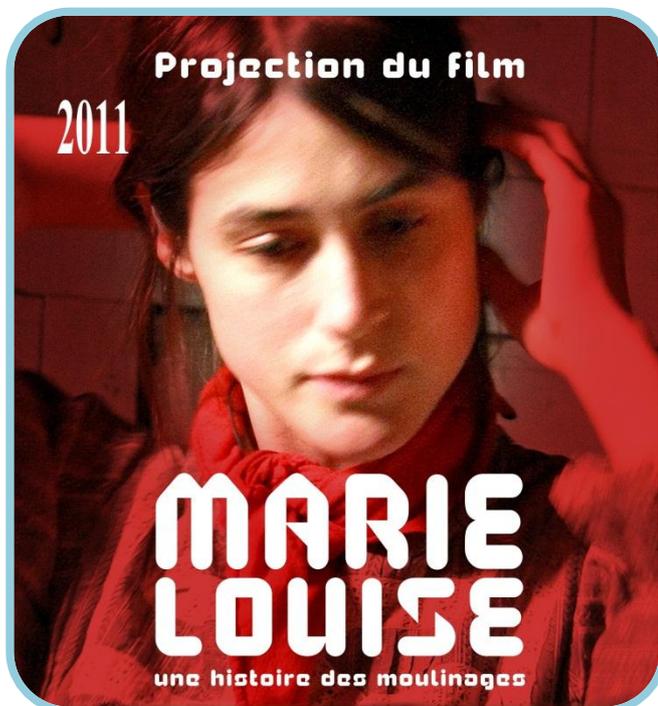
Enfin, le 18 septembre, la "journée du moulinage" a toujours eu autant de succès aussi bien pour la visite que pour la conférence.

En 2012, nous allons axer nos efforts sur la communication pour mieux nous faire connaître en Ardèche et plus loin. Nous souhaitons aussi accueillir du public scolaire et œuvrons dans ce sens en préparant des contenus pédagogiques pour les enseignants.

Si vous voulez être tenus au courant tout au long de l'année de nos actions et manifestations vous pouvez adhérer à l'association ou vous connecter à notre site internet : [moulinages.fr](http://moulinages.fr).

Bonne année à tous

François Fehrenbach



Le Centre multimédia propose de rendre l'informatique facile dans les communes de la Communauté de communes des Châtaigniers.

Le Centre multimédia des Châtaigniers est équipé d'un nouveau matériel informatique destiné à être mis à la disposition de tous les publics dans le cadre d'ateliers et d'animations. Plusieurs ordinateurs portables et "fixes", des imprimantes, des "stations de consultation internet", une caméra numérique et des logiciels vidéo, un vidéoprojecteur, ... la dotation des Inforoutes de l'Ardèche est désormais complète pour lancer de nouveaux ateliers et aborder de nouvelles thématiques, et permettre à chacun de mieux appréhender les outils informatiques !

Des permanences régulières pour accueillir les personnes intéressées sont ainsi programmées dans les locaux des mairies suivant la demande. Le Centre multimédia des Châtaigniers propose les mêmes activités au public, à Gluiras, les mardis, vendredis et samedis, de 14h à 18h, place de Liberté, au cœur du village. La commune de Gluiras a réalisé des aménagements pour que ce lieu soit accessible aux personnes à mobilité réduite. L'animateur propose lors des permanences, un accès public à internet et des initiations aux services en ligne, particulièrement pour les seniors, des initiations à Windows ou aux outils de bureautique, des ateliers de trucs et astuces, une aide destinée aux demandeurs d'emploi pour optimiser leurs recherches, un atelier vidéo de reportages et de créations visuelles, et plein d'autres activités tous publics, et pour tous les niveaux. Les aspects éducatif et ludique sont privilégiés afin de faciliter l'utilisation des outils multimédia. N'hésitez pas à profiter de ces services désormais à votre proximité, l'adhésion pour un adulte est de 5€ pour un an. Pour en savoir plus sur les activités, le planning des permanences ou les tarifs, contactez l'animateur :

*Cédric Astier, Centre multimédia des Châtaigniers, Place de la Liberté, 07 190 Gluiras*

*Tél. : 04 75 66 74 36 - Courriel : animateur@chataigniers.fr*

### Programme des permanences à destination du public

"L'informatique facile" 25 € les 3 heures (50 € pour les personnes n'habitant pas la Communauté de communes), aide personnalisée ou en groupe.

**Initiation interne** : l'internet et ses tuyaux, le web et ses services ; échanger des courriels avec ses amis et sa famille ; acheter, vendre ou louer sur internet ; faire connaître son travail... *Tout public – Stages pour seniors*

**Initiation à Windows**: de fenêtres en fenêtres, bien gérer son ordinateur, utiliser les outils de bureautique. *Tout public*

**Atelier trucs et astuces** : comment faire pour... gérer ses photos numériques, faire un diaporama, découvrir les logiciels libres, bien gérer son blog... *Tout public*

**Aide à la recherche d'emploi** : taper son CV, rédiger sa lettre, optimiser ses recherches d'emploi avec internet. *Public demandeur d'emploi*

**Atelier vidéo** : découverte de la vidéo numérique, scénarisation, prises de vues, reportages et créations visuelles, montage, participation au développement d'une web TV. *Ados et adultes*

Et aussi : Accès public à internet (2 € la demi-heure, mais gratuit pour les adhérents)



## L'ambrosie

L'ambrosie gagne peu à peu du terrain et de la hauteur. Si on en croit les principaux intéressés de la Vallée du Rhône, l'ambrosie prolifère très rapidement. C'est à l'automne (octobre ou novembre) que se produit la pollinisation de ses fleurs que l'effet du vent et des hommes disperse dans la nature. Souvent limitée au bord des routes, elle occupe des champs entiers et les paysans en sont les principales victimes. Ainsi naissent rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire ou eczéma qui affectent près de 10% de la population. Même les personnes qui ne sont pas sensibles à ce pollen, peuvent le devenir après une exposition prolongée. Et si au début on pensait que cette plante ne pourrait pas croître en altitude elle pousse aujourd'hui allègrement à plus de 800 mètres. Il faut que nous soyons toujours vigilants et que nous éradiquions le mal à sa source pour la santé de tous.

- Les terrains cultivés sont une parade infaillible puisque l'ambrosie est un peu fainéante puisqu'elle ne s'installe que sur des terrains dénudés, des terres non travaillées. De simples copeaux de bois l'empêchent de se développer, bref elle ne supporte pas la concurrence,
- Partout où elle est présente son arrachage mai - juin est la meilleure garantie afin qu'elle ne repousse pas. Pour se faire il faut absolument se protéger les mains avec des gants et brûler les plants pour être encore plus sûr du résultat,
- On peut aussi la faucher mais elle repousse,
- On peut enfin utiliser un désherbant mais à petite dose seulement, écologie oblige.

Alors dès que vous l'avez détectée ou dès que vous êtes avertis de sa présence vous devez prendre toutes les mesures pour la supprimer : il en va de la santé publique.

Tout contrevenant sera passible de poursuites en application des dispositions du Code de la santé publique. De son côté Mr le Maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambrosie aux frais des intéressés en application du Code général des collectivités territoriales.

NB : il peut y avoir confusion entre l'ambrosie et l'armoïse. Je vous conseille si la surface n'est pas trop grande de prendre les mêmes mesures relatives à l'ambrosie. Sinon demandez conseil autour de vous et bien sûr à la mairie.

Michel Gemo



Ambrosie



Armoïse

### Une offre de services de proximité

Les professionnels de la santé en milieu rural souffrent d'emplois du temps surchargés, de territoires d'intervention trop vastes. Les patients, de leur côté, souhaitent la pérennisation de l'offre de soins, la préservation de sa qualité et l'amélioration des services.

C'est dans ce contexte que la Maison de santé des châtaigniers a été créée et se situe désormais dans les anciens locaux de la gendarmerie de Saint Pierreville

### Planning hebdomadaire 1<sup>er</sup> semestre 2012

#### Infirmières

Martine Bolomey et Françoise Bougy

Sur rendez-vous par téléphone au :

04 75 66 60 57

#### Audioprothésiste

Benjamin Valla

Le lundi de 14h à 18h00, sur rendez-vous par téléphone

04 75 42 88 34

#### Médecin généraliste

Jean-Louis Beyron

Le mardi matin, sur rendez-vous par téléphone au :

04 75 65 44 80

#### Diététicienne

Beraho Céline

Le vendredi, sur rendez-vous par téléphone au :

06 21 44 68 86



### Office de tourisme des Châtaigniers

L'office de tourisme est situé dans les anciens locaux de la gendarmerie de Saint Pierreville

#### Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 15h30

Téléphone :

04 75 66 64 64



### La chanson fabrique de l'humanité...

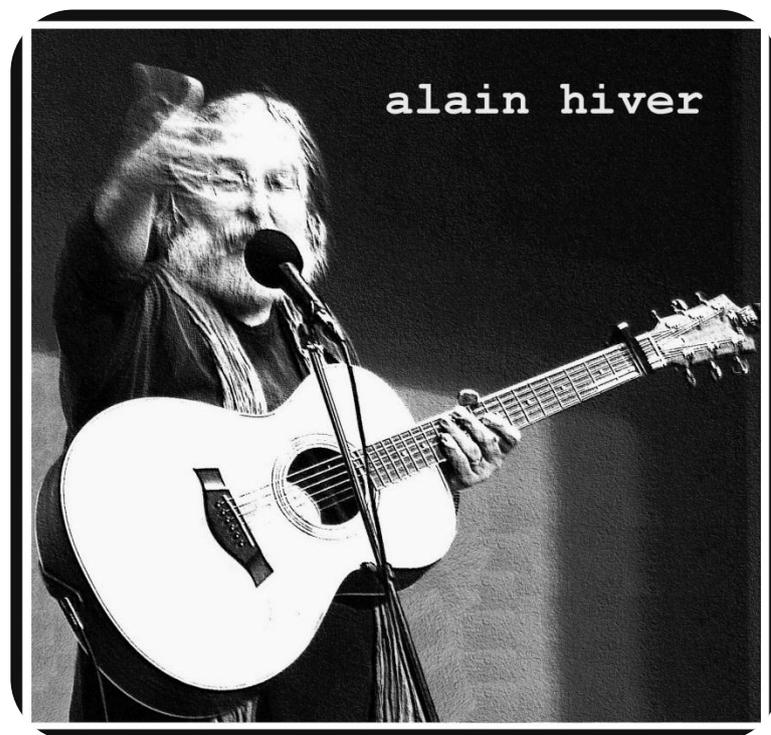
Cette maxime qu'il aime à dédicacer sur ses disques émane d'Alain Hiver que nous avons la chance de compter parmi nous, marcolais. Un artiste qui colporte, depuis vingt ans, partout en France mais aussi à l'étranger (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Tunisie, ...) les œuvres de Ferrat, Brassens ou Moustaki.

Discret dans la vie mais très scénique sur "les planches", Alain est un artiste complet puisque son répertoire est également composé de chansons qu'il a écrites et mises en musique. Les "chants d'espoir" qu'il interprète en cette fin d'année en sont un bon exemple. Aussi n'est-ce pas une surprise de le voir se produire en moyenne plus de 80 fois par an sans compter les galas de bienfaisance que cet homme de cœur et de générosité tient à honorer chaque fois qu'il lui est possible de satisfaire les demandes qui lui sont faites et auxquelles il adhère. Nous avons ainsi pu bénéficier de sa gentillesse pour son récital offert au profit de la réfection du toit de l'église.

Une association, "voix sur scène", assure même la promotion de cet auteur-compositeur-interprète que nous aurons, je l'espère, le bonheur de conserver encore longtemps au sein de nos montagnes ardéchoises tant vantées par un de ses mentors, Jean Ferrat.

Pour plus d'informations sur notre artiste local, rendez-vous sur son site internet : [www.alainhiver.com](http://www.alainhiver.com)

Michel Gemo



Le 13 avril 2011

Mickaël Desmoulins, Laure Vialle et Alison nous ont fait part de la naissance d'Emmy



Le 12 mai 2011

Pierre Garnier, Claire et Samuel Jouy nous ont fait part de la naissance de Louis



Le 01 novembre 2011

Yves, Annabelle, Camille et Linaëlle nous ont fait part de la naissance de Lorine



## Carnet blanc

Le 11 juin 2011

Arlette, Mauricette, Marguerite **Nury** et Didier, Alain, Marc **Nourry** se sont mariés devant Mr le Maire

## Nécrologie

Le 14 aout 2010

Marie Julie Ernestine Monteil veuve **Duroux** (omission du bulletin municipal de 2010)

Le 14 janvier 2011

Paul, Marie, Georges **Bois**

Le 06 juin 2011

Simone, Angeline Marie Michel, veuve **Jolivet**

Le 08 juillet 2011

Gérard, Gaston **Clavier**

## **Domaine de Salomon**

Chambres et table d'Hôtes, gîtes ruraux  
Dans un cadre naturel et préservé en bord de rivière  
Salomon 07 190 Marcols les Eaux  
Tel / fax: 04 75 65 61 65

Courriel: [joke.risson@orange.fr](mailto:joke.risson@orange.fr) | web: [salomon.pagesperso-orange.fr](http://salomon.pagesperso-orange.fr)

## **Moulinage La Morel**

Gîtes, chambres et table d'hôtes  
En bordure de rivière, dans un ancien moulinage  
Morel 07 190 Marcols les Eaux  
Tel: 04 75 20 81 42

Courriel: [nadineample@hotmail.fr](mailto:nadineample@hotmail.fr) | Web: [moulinagelamorel.surinternet.com](http://moulinagelamorel.surinternet.com)

## **Gîte de Sénoulis**

De 2 à 12 personnes  
Dans une vallée isolée et préservée à 1000 m d'altitude  
Accueil de randonneurs et table d'hôtes, chambre témoin d'Ardelaine  
Sénoulis 07 190 Marcols les Eaux  
Tel : 04 75 66 64 99 - mobile: 06 81 37 64 07  
Courriel: [Jerome@senoulis.com](mailto:Jerome@senoulis.com) | web: [senoulis.free.fr](http://senoulis.free.fr)

## **Gîte de Pra-Clos**

De 5 à 6 personnes, ouvert toute l'année  
Hélène et Alain Coyo Quartier l'ubac 07 190 Marcols les Eaux  
Tel : 04 75 65 60 81

Courriel: [helenepraclos@wanadoo.fr](mailto:helenepraclos@wanadoo.fr) | web: [gite-praclos-marcols.fr](http://gite-praclos-marcols.fr)

## **Location Vacances**

De 4 à 6 personnes  
Location en court et moyen séjour, animaux admis sous réserve  
Location à la nuit à partir de 4 personnes  
Le village 07 190 Marcols les Eaux  
Tel : 04 75 65 60 04 - Portable : 06 20 64 89 71  
Courriel: [cathy.bonnet@hotmail.fr](mailto:cathy.bonnet@hotmail.fr)

## **Gîte du Colombier**

Ensemble de 4 gîtes de 2 à 12 personnes  
A proximité de la rivière dans une grande propriété  
Le Colombier 07 190 Marcols les Eaux  
Tel : 04 75 30 20 56 - Fax : 04 75 30 44 84  
Courriel: [henfigi@wanadoo.fr](mailto:henfigi@wanadoo.fr)

## Mairie

### Horaires d'ouverture au public

Le lundi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le mardi mercredi et vendredi de 08h30 à 12 h00

### Contacts

Téléphone : 04 75 65 63 36 Fax : 04 75 20 81 65

Courriel : [mairie.marcols.les.eaux@inforoutes-ardeche.fr](mailto:mairie.marcols.les.eaux@inforoutes-ardeche.fr)

## Bibliothèque municipale

### Horaires d'ouverture

Le mardi de 10h00 à 11h00

Le vendredi de 09h15 à 12h15

### Contacts

Bibliothèque municipale, place de la mairie, 1<sup>er</sup> étage

Téléphone : 04 75 65 63 36

## Cabinet médical

### Horaires d'ouverture

Consultations sur rendez-vous

### Contacts

Docteur Diane Williot, place de la mairie, 1<sup>er</sup> étage

Téléphone : 04 75 65 33 29

## Agence postale communale

### Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 08h45 à 11h30

### Contacts

Agence postale communale, place de la mairie rez-de-chaussée

Téléphone : 04 75 65 62 60

## Intercommunalité

### Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

### Contacts

Communauté de communes des châtaigniers, place de l'église, Saint Pierreville

Téléphone : 04 75 65 56 00

Courriel : [accueil@chataigniers.fr](mailto:accueil@chataigniers.fr)

Web : [www.chataigniers.fr](http://www.chataigniers.fr)